

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985  
(92<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 4 Décembre 1984.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 6597).
2. — Situation en Nouvelle-Calédonie. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 6598).
  - M. le président.
  - M. Fabius, Premier ministre.
  - MM. Messmer,  
Jacques Brunhes,  
Soisson,  
Jospin,  
Pidjot,  
Stirn.
  - M. le Premier ministre.
  - Clôture du débat.
3. — Ordre du jour (p. 6616).

★ (1 f.)

#### PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 18 décem<sup>r</sup> 1984, inclus.

Ce matin :

Déclaration du Gouvernement sur la situation en Nouvelle-Calédonie et débat sur cette déclaration.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur les familles.

Mercredi 5 décembre :

Eventuellement, à neuf heures trente :

Suite du projet sur les familles.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Collectif 1984.

Jeudi 6 décembre :

Eventuellement, à neuf heures trente :

Suite du collectif 1984.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Vote sans débat d'une convention avec la Hongrie ;  
Discussion du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet relatif au redressement judiciaire ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet sur les administrateurs judiciaires ;

Discussion, en troisième et nouvelle lecture, du projet sur la navigation aérienne ;

Projet sur la dotation globale de fonctionnement et les agglomérations nouvelles.

Vendredi 7 décembre :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Eventuellement, à quinze heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Mardi 11 décembre :

A neuf heures trente :

Projet sur le fonds spécial de grands travaux.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur les installations classées ;  
Convention sur la banque des Etats de l'Afrique centrale ;  
Projet, adopté par le Sénat, sur les contrats d'assurance-vie ;  
Proposition, adoptée par le Sénat, sur le tourisme.

Mercredi 12 décembre :

Eventuellement, à neuf heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Trois projets, adoptés par le Sénat, sur :

- le statut des navires ;
- les événements en mer ;
- les assurances maritimes.

Projet sur la maîtrise d'ouvrage publique.

Jeudi 13 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur le budget social de la nation et débat sur cette déclaration.

Vendredi 14 décembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Vendredi 14 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente, et éventuellement, samedi 15 décembre, à neuf heures trente et quinze heures :

Projet sur l'urbanisme au voisinage des aérodromes ;  
Discussion, en deuxième lecture, du projet sur le renouvellement de l'aménagement.

Lundi 17 décembre, à quinze heures et, éventuellement, à vingt et une heures trente :

Projet sur les accidents de la circulation.

Mardi 18 décembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention sur les satellites météorologiques « Eumetsat » ;

Convention avec la Turquie sur la sécurité sociale ;  
Eventuellement, discussion, en troisième et dernière lecture, de la proposition sur le réseau câblé ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture, du projet modifiant la loi du 22 juillet 1983 sur les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1985.

## SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la situation en Nouvelle-Calédonie et le débat sur cette déclaration.

Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de M. Diek Ukeiwé, président du Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (Mmes et MM. les députés du groupe du rassemblement pour la République, du groupe Union pour la démocratie française et du groupe socialiste, ainsi que les membres du Gouvernement, se lèvent. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs des socialistes.)

**M. Emmanuel Hamel.** Tencz bon !

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Laurent Fabius, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, en m'adressant à vous ce matin, comme je m'y suis engagé la semaine dernière, je voudrais d'abord me féliciter de la tenue de ce débat sur la situation en Nouvelle-Calédonie. Peut-être certains d'entre vous jugeront-ils que le moment où il a lieu est très proche de celui où il a été annoncé, mais nous avons estimé que la situation en Nouvelle-Calédonie était telle qu'il ne convenait pas de tarder et que la représentation nationale et, au-delà, l'opinion publique devaient être le plus rapidement possible éclairées par l'intervention du Gouvernement et celles des diverses formations politiques.

Ce débat doit être pour nous l'occasion de préciser les échanges qui se sont déroulés ces jours derniers, souvent, d'ailleurs, par médias interposés, et qui ont été marqués par certaines prises de position ne répondant pas toujours, selon moi, à la situation réelle.

Quelle est exactement cette situation ?

Elle est d'abord celle issue de l'histoire et de la géographie : une terre de 20 000 km<sup>2</sup> à près de 20 000 km de la métropole, où vivent plusieurs communautés. Deux sont plus importantes que les autres par leur masse : celle des Mélanésiens, qui représentent 43 p. 100 de la population, et celle des Européens, appelés communément « Caldoches », qui en composent 37 p. 100. Ce constat de la situation d'aujourd'hui mérite d'être précisé par un rappel : parmi les moins de vingt-cinq ans, il y a 25 000 Caldoches et 37 000 Mélanésiens. Les familles mélanésiennes comptent en moyenne trois fois plus d'enfants que les familles caldoches.

Chacun d'entre vous est ou est devenu au courant de la situation en Nouvelle-Calédonie. Cependant, notre débat ne s'adresse pas seulement aux spécialistes que nous sommes mais, j'imagine, à la grande opinion. Pour que cette opinion comprenne mieux ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie, territoire fort de son nickel, de son agriculture, de sa situation dans le Pacifique, je veux rappeler que les Canaques représentent environ 70 p. 100 des populations des communes de l'intérieur et que le « grand Nouméa » regroupe la majorité de la population européenne.

J'ajoute — et là est probablement l'essentiel — que cette situation est surtout marquée depuis maintenant 130 ans de présence de notre République par ce qu'il faut bien appeler le fossé qui partage les deux communautés principales de l'archipel et qui, reconnaissons-le, n'est franchi de part et d'autre que par un petit nombre de personnes.

**M. Didier Julia.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** Cette distance est aussi celle qui sépare deux entités qui, dans les faits, ont vécu le plus souvent côte à côte, mais demeurent assez éloignées par deux conceptions du rôle et de l'organisation de la société, de la place qu'y tient l'individu, de son rapport aux autres, à la coutume et au monde.

En un mot, cette distance, que beaucoup cherchent à réduire, est celle de deux sociétés et aussi celle de deux cultures.

Sur le plan institutionnel, j'ai eu l'occasion, il y a quelques jours — c'était mercredi dernier — de rappeler, même si c'était à grandes guides, l'évolution des trente dernières années. J'ai noté en particulier qu'en 1963, 1965 et 1969, les gouvernements successifs avaient estimé nécessaire de revenir sur un certain nombre d'engagements pris dans une loi-cadre de 1956,

mettant ainsi fin à des avancées considérées par les populations comme acquises et qui leur avaient été confirmées en 1958. Le traumatisme, personne ne le conteste, fut très profond.

En 1975, au retour de Paris, où il n'avait pas pu être reçu par le Président de la République, le président de l'Assemblée territoriale d'alors décida de fonder le mouvement indépendantiste.

C'est à la longue litanie, que je ne ferai pas, de ce que j'appellerai volontiers les « occasions manquées ».

J'ai formulé mercredi dernier l'analyse du Gouvernement sur ce qui a été fait ou sur ce qui n'a pas été fait à cette époque. Aujourd'hui, je reprendrai purement et simplement mes formules, qui peut-être seront contestées dans le débat qui va s'ouvrir.

Quand les Canaques demandaient l'autonomie, les gouvernements d'alors la refusaient. Et quand nous étions prêts — nous l'avons prouvé — à l'accepter, les autonomistes étaient devenus des indépendantistes.

**M. Marc Lauriol et M. Jacques Baumel.** Ils sont minoritaires !

**M. le Premier ministre.** Et je précisais ma pensée en disant que, pendant toutes ces années, on avait, à mon sens, agi trop peu et trop tard.

Pourtant, mesdames, messieurs les députés, la situation exigeait d'agir. Je ne crois pas inutile en effet de rappeler quelques faits particulièrement significatifs de la place faite à la communauté mélanésienne. Non pas du tout que l'on doive, dans cette affaire, se préoccuper exclusivement d'une communauté, mais parce que nous sommes dans une situation à beaucoup d'égards de dépendance et que l'une des difficultés créées vient de la situation mélanésienne.

En 1976, les Mélanésiens, qui représentent près de 70 p. 100 de la population totale, ne possédaient plus qu'un tiers des terres et 900 familles européennes détenaient plus de terres que la totalité de la population canaque.

**M. Marc Lauriol.** Ah, les statistiques !

**M. le Premier ministre.** A la même époque, 20 p. 100 des effectifs des classes de seconde et 9 p. 100 des bacheliers étaient mélanésiens alors que cette ethnie représentait plus de 40 p. 100 de la population. J'ai cité l'autre jour les chiffres concernant les fonctionnaires. Peut-être d'autres chiffres peuvent-ils vous intéresser concernant les enseignants : sur 1 236 instituteurs, 171 étaient d'origine mélanésienne. J'ajoute que seulement 1 p. 1 000 — vraisemblablement un peu moins — du groupe mélanésien avait atteint un niveau d'instruction supérieure. Je rappellerai en outre les chiffres, bien connus depuis notre débat de la semaine dernière, concernant la fonction publique : pour 972 fonctionnaires du cadre A, on comptait 6 Mélanésiens et, pour 1 840 fonctionnaires du cadre B, 90 Mélanésiens.

Voilà en peu de mots, trop brièvement exposé, le constat de la situation tel qu'il pouvait être fait en 1981.

Sous le premier gouvernement du septennat, qui partait d'une situation où les tensions étaient extrêmes et risquaient de conduire très vite à une explosion, fut engagée une politique marquée par deux idées principales.

La première idée était de chercher à rendre justice à tous de manière à effacer, autant qu'il était possible, la situation que j'ai rappelée. Cela s'est traduit par le vote de six ordonnances destinées à rétablir une situation juridique et économique moins inégalitaire. A cet égard, le travail fait par les offices fonciers et culturels a, me semble-t-il, été utile et n'a pas trahi les espoirs mis dans ces organismes.

Mais les revendications exprimées ne pouvaient se contenter de réformes économiques et sociales. Il fallait aussi une réponse d'ordre politique et il en a été proposé une en appliquant à la Nouvelle-Calédonie deux idées maîtresses : celle de la concertation et celle de la décentralisation.

**M. Marc Lauriol.** Beau résultat !

**M. le Premier ministre.** C'est cette démarche que avait conduit aux conclusions qui ont été adoptées à la table ronde de Nainville-Roches en juillet 1983 et que je veux citer :

« — volonté de venir confirmer définitivement l'abolition du fait colonial par la reconnaissance à l'égalité de la civilisation mélanésienne et la manifestation de sa représentativité dans les institutions à définir ;

« — reconnaissance de la légitimité du peuple canaque, premier occupant du territoire se voyant reconnaître en tant que tel un droit inné et actif à l'indépendance dont l'exercice doit se faire

dans le cadre de l'autodétermination prévu et défini par la Constitution de la République française, autodétermination ouverte également pour des raisons historiques aux autres ethnies dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple canaque. »

Ces principes, définis il y a quinze mois, ont constitué le fondement de la politique menée, le Gouvernement souhaitant, dans une première étape, doter la Nouvelle-Calédonie d'un statut de très large autonomie, faisant sa place à la société canaque, et évolutif puisqu'il prévoyait de déboucher à terme sur un scrutin d'autodétermination.

Voilà quelle fut la politique du Gouvernement face à un problème dont chacun ici convient qu'il est singulièrement difficile et qu'il l'est d'autant plus, mesdames, messieurs les députés — il nous faut le reconnaître, même si certains peuvent le contester — que la mise en œuvre du dispositif a été bloquée par le refus du principal parti indépendantiste de participer aux récentes élections, et non seulement de participer à ces élections mais encore de laisser ce dispositif se mettre en place, avec les troubles considérables que vous savez.

**M. Didier Julia.** Vous les avez favorisés !

**M. le Premier ministre.** C'est dans ces conditions qu'après ces élections nous avons été conduits à préciser qu'aucune solution ne pouvait être trouvée sans le respect de deux principes fondamentaux...

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Pays réel, pays légal !

**M. le Premier ministre.** ... à savoir l'ordre et le dialogue.

Ont été acheminés sur la Nouvelle-Calédonie durant ces derniers jours tous les éléments nécessaires à une reprise effective de la maîtrise du territoire de l'archipel...

**M. Didier Julia.** Il fallait les envoyer avant !

**M. le Premier ministre.** ... au besoin par voie d'autorité.

**M. Jacques Toubon.** Quelles instructions et quand ?

**M. le Premier ministre.** Les moyens dont dispose le délégué du Gouvernement sont à la mesure d'une telle tâche. Les brigades de gendarmerie territoriale avec leurs trente-sept implantations à l'intérieur du pays, la police urbaine sur l'agglomération de Nouméa, seize escadrons de gendarmerie mobile, trois compagnies de C.R.S., avec leur encadrement et leur logistique de soutien, voilà les unités qui sont actuellement en place. *(Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Pierre-Charles Krieg.** Avec quelles instructions ?

**M. Gabriel Kaspereit.** Pour faire quoi ? Lisez les journaux !

**M. le Premier ministre.** Si vous ne me laissez pas parler, je ne pourrai pas répondre à vos questions.

**M. Claude Labbé.** Parlez, monsieur le Premier ministre !

**M. le Premier ministre.** Il convient d'ajouter que les forces armées, qui n'ont pas de rôle habituel de maintien de l'ordre, ont des effectifs en Nouvelle-Calédonie de l'ordre de 2 000 hommes. Au surplus, ont été acheminés par bateau à partir de la Polynésie, et par avions cargos à partir de Paris, les matériels nécessaires à ces unités.

Enfin, les moyens aériens ont été renforcés, puisque deux avions Transall et sept hélicoptères Puma sont aujourd'hui sur place.

La situation telle qu'elle peut être établie ce matin en matière d'ordre, et je pense qu'elle intéresse toute l'Assemblée, est la suivante — je parlerai non pas de ce qui est sous contrôle mais de ce qui ne va pas :

Trois gendarmeries restent actuellement occupées. La mairie de Lifou est également occupée et deux communes restent isolées : celles de Thio et de Yaté. Des barrages subsistent à différents endroits : les uns ayant été dressés par le F.I.N.K.S., les autres bâtis et contrôlés par les Caldoches.

Dans la banlieue de Nouméa, à Saint-Louis-de-la-Conception, à l'occasion de la fabrication d'un barrage caldoche, deux Européens, dont un journaliste local, ont été blessés par balles de 22 long rifle.

Enfin, trois maisons, l'une d'un fonctionnaire européen et deux de militants du F. L. N. K. S., ont été incendiées.

J'ajoute que viennent d'arriver sur place trois compagnies de C. R. S. Les effectifs sont donc aujourd'hui au complet.

Il y a dans cette affaire suffisamment d'éléments de difficultés sérieuses pour qu'on n'en ajoute pas d'autres, comme c'est malheureusement parfois le cas, par la tension ou l'inflation.

Voilà le premier élément concernant les forces de l'ordre.

**M. Jacques Toubon.** Et c'est le Saint-Esprit qui va intervenir ? (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le Premier ministre.** Je vous en prie, messieurs !

**M. Raymond Douyère.** Le Saint-Esprit n'est en tout cas pas au-dessus de votre tête, monsieur Toubon !

**Mme Muguette Jacquaint.** M. Toubon n'a rien d'un esprit saint !

**M. Jacques Baumel.** Mais qu'allez-vous faire, monsieur le Premier ministre ?

**M. Claude Labbé.** M. le Premier ministre parle depuis un quart d'heure et nous n'avons encore rien appris !

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés, je pense que ce débat est suffisamment sérieux pour qu'on ne m'interrompe pas d'une façon que je me permets de juger quelque peu intempestive.

**M. Jean Lacombe.** Et peu intellectuelle !

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Ne juger pas : agissez !

**M. le Premier ministre.** Le deuxième élément, c'est la volonté de reprendre le dialogue. C'est cela qui a également guidé l'action des pouvoirs publics, lesquels demeurent persuadés, à la différence d'autres peut-être, que là est toujours la voie de la sagesse et de l'avenir.

C'est cette volonté de dialogue qui a présidé à l'envoi de la mission de M. Barbeau. C'est cette mission de dialogue actif en vue de décisions d'avenir qui, j'y reviendrai dans quelques instants, a été confiée à M. Pisani.

Alors, cet avenir, qui est l'essentiel de notre discussion, qu'en est-il ?

Samedi dernier, sur ma proposition, le conseil des ministres a nommé délégué du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie et haut-commissaire M. Pisani. Il sera placé sous mon autorité directe. Celui-ci est immédiatement parti pour Nouméa, où il est arrivé cette nuit.

**M. Marc Lauriol.** On se demande à quoi sert M. Lemoine !

**M. le Premier ministre.** M. Pisani — les termes sont précis — est chargé de proposer au Gouvernement, dans un délai de deux mois, puis de mettre en œuvre les mesures nécessaires concernant l'évolution institutionnelle, le développement économique, social et culturel du territoire ainsi que les modalités selon lesquelles sera exercé le droit à l'autodétermination.

Je ne veux pas aujourd'hui — pas plus que vous, j'imagine —, sauf à ruiner la substance de la mission de M. Pisani, me prononcer sur la totalité de ces points. Je veux cependant en préciser quelques-uns.

D'abord, le souci du Gouvernement est d'aller vite. C'est dire que le terme qui avait été prévu dans le texte qui a été voté par certains d'entre vous — l'année 1989 — et qui avait été contesté par d'autres, y compris d'ailleurs dans l'opposition, doit être rapproché, et nettement rapproché.

Quand je dis que M. Pisani devra nous remettre ses propositions dans les deux mois, cela veut dire que ces deux mois constitueront un délai maximum et que, dès lors qu'il aura remis ses propositions et que les actes juridiques nécessaires sur le plan français, qu'il s'agisse du Gouvernement ou du Parlement, auront été réalisés, il faudra entrer immédiatement dans la phase d'application.

**M. Didier Julia.** Cela veut dire quoi ?

**M. le Premier ministre.** Deuxième élément : il ne peut pas y avoir de solution durable en Nouvelle-Calédonie si l'on ne respecte pas les droits légitimes de chaque communauté. Doivent donc être réunies sur place les conditions d'ouverture d'un dialogue, et telle est la mission première que j'ai donnée au délégué du Gouvernement. Ce dialogue devra se faire avec tous les

interlocuteurs quels qu'ils soient : le gouvernement du territoire, dont j'ai moi-même reçu hier après-midi le président, M. Dick Ukeiwé...

**Un député du rassemblement pour la République.** Le pays légal !

**M. le Premier ministre.** ... les différents partis, les autorités coutumières, les églises, entre autres. Ce dialogue doit comporter le retour au calme et à la liberté de circulation.

**M. Xavier Deniau.** C'est un préalable.

**M. le Premier ministre.** Cette nuit même, M. Pisani m'a fait rapport de la situation telle qu'il l'a trouvée là-bas. Il m'a confirmé que tel était son premier objectif. Ce dialogue ne pourra reposer que sur la reconnaissance, par chacune des communautés, des différences de toutes les autres. Et en disant « toutes les autres », je n'aurais garde d'oublier les communautés wallisienne, polynésiennes, indonésien, dont on parle peu dans cette affaire...

**M. Claude Labbé.** Dont vous parlez peu !

**M. Jacques Baumel.** Nnus, nous en parlons.

**M. Marc Lauriol.** Et comment !

**M. le Premier ministre.** Messieurs, je regrette que le ton que j'ai adopté ne soit pas encore adopté par vous-mêmes. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Baumel.** Le ton ne suffit pas !

**M. Francis Geng.** C'est un dialogue au singulier, monsieur le Premier ministre !

**M. Claude Labbé.** On ne dirige pas la France avec le ton !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. le Premier ministre.** Et, beaucoup plus même que de la reconnaissance de la différence, il s'agit de la reconnaissance de la richesse que chacune de ces communautés représente pour la collectivité tout entière.

Mesdames, messieurs, on ne peut pas, comme le souhaitent certains, faire comme si les indépendantistes n'existaient pas. On ne peut pas non plus, comme le disent d'autres, faire comme si les Européens n'existaient pas. C'est à partir de ces réalités, qui sont contradictoires, qu'il faut frayer un chemin, par l'autodétermination, celui qui sera précisément l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Alors que le délégué du Gouvernement vient de s'installer en Nouvelle-Calédonie, au moment où chacun doit souhaiter qu'il réussisse, je veux ici même lancer un appel.

Aux Calédoniens d'abord, je dis que le Gouvernement de la République souhaite que la raison l'emporte...

**M. Francis Geng.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** ... que le calme revienne et que, si je comprends leurs tensions, rien de bon ne peut sortir du désordre et des affrontements. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Aux Français de métropole ensuite, et en premier lieu à vous, mesdames, messieurs les députés, à vous, les responsables politiques, je veux dire qu'il existe suffisamment de vraies difficultés en Nouvelle-Calédonie pour qu'on n'en invente pas d'autres par le fait de nos propres querelles...

**M. Alain Vivien.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** ... par le fait de fausses querelles. Je souhaite, si c'est possible, que la Nouvelle-Calédonie permette ce que j'appellerai — la formule, je le sais, sera contestée — une « trêve politique » en France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**Un député socialiste.** Ça, ça n'intéresse pas l'opposition !

**M. le Premier ministre.** Je terminerai, répondant par avance aux nombreuses questions qui me seront posées tout à l'heure, par deux observations plus personnelles.

Tout d'abord, pourquoi avoir choisi Edgard Pisani ? La réponse tient à la personnalité même de celui-ci. Nous avons besoin de rétablir l'ordre : M. Pisani est un homme d'ordre.

**M. Didier Julia.** C'est la mission qui compte, ce n'est pas l'homme !

**M. Francis Geng.** Et M. Roynette ?

**M. le Premier ministre.** Nous avons besoin d'un homme de dialogue : comme parlementaire et comme ministre, M. Pisani a montré qu'il savait, à la différence d'autres peut-être, pratiquer le dialogue.

**M. Pierre Mauger.** Vous jouez sur tous les tableaux !

**M. le Premier ministre.** Nous avons besoin d'une approche en termes de justice et de développement. M. Pisani est le principal artisan de la nouvelle convention de Lomé passée avec les pays en voie de développement. Aucun homme ne peut, à lui seul, réaliser des miracles. Mais si un ou des hommes ont les compétences qu'il faut pour aborder cette difficile question, M. Pisani est assurément de ceux-là.

Ma seconde observation ne concerne moi-même en tant que Premier ministre.

J'ai décidé de prendre directement en main ce dossier.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Pauvre Lemoine !

**M. le Premier ministre.** Demain, le décret nécessaire modifiant les pouvoirs gouvernementaux sera publié à cette fin.

Pourquoi ? Tout simplement parce que la situation est très difficile, qu'il importe que, dans cette affaire, l'autorité de l'Etat et le pouvoir de décision soient rassemblés et que l'on puisse agir très vite.

**M. Pierre-Charles Krieg.** *Exit Lemoine !*

**M. le Premier ministre.** J'ai, dès le début, fixé une ligne de conduite : ordre et dialogue. Personne ne peut dissimuler les difficultés, mais c'est cette ligne de conduite que, sans faiblesse, j'entends confirmer. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Gabriel Kaspereit.** On n'en sait pas plus qu'avant !

**M. le président.** La parole est à M. Messmer, premier orateur inscrit.

**M. Pierre Messmer.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, ce débat est, tout à la fois, le signe d'un échec et le départ d'une tentative nouvelle.

Il n'y aurait pas eu de débat, nous le savons tous fort bien, si la loi du 6 septembre 1984, que le Gouvernement a voulue, dont il a obtenu le vote par sa majorité, avait pu être appliquée. Elle ne l'a pas été, elle ne l'est pas et, si vous voulez mon avis, monsieur le Premier ministre, elle ne le sera jamais.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** C'est une mauvaise loi !

**M. Pierre Messmer.** Naturellement, monsieur le Premier ministre, vous avez recherché dans l'histoire l'explication du présent.

L'exercice n'est pas inutile, mais il est d'un faible secours lorsqu'il s'agit, comme aujourd'hui, de préparer l'avenir. Ne croyez pas, en particulier, que vous pourriez imputer à d'autres les responsabilités qui sont les vôtres depuis plus de trois ans. Cette tactique, bien connue, commence à être aussi très usée. *(Reclamations sur les bancs des socialistes.)*

Elle n'est même plus à l'abri de quelques dérapages, ainsi que l'a montré M. le secrétaire d'Etat chargé des départements d'outre-mer, dans des déclarations scandaleuses que le Gouvernement n'a pas démenties — qu'il approuve donc. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Pour les Calédoniens, l'avenir est angoissant car ils ne savent pas s'ils pourront construire ensemble cet avenir et beaucoup se demandent même s'ils auront le droit de le choisir librement.

Le conseil des ministres vient de nommer un délégué du Gouvernement, vnuus nous l'avez rappelé, qui sera en même temps haut-commissaire de la République. Simplement, le choix de M. Pisani marque un progrès indiscutable par rapport à celui

de son prédécesseur, qui n'était pas, c'est le moins que l'on en puisse dire, à la hauteur de ses responsabilités : pour tout vu de départ, je lui souhaite de passer par les oubliettes de l'histoire ! *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Job Durupt.** Attaque médiocre !

**M. René Rouquet.** Tout de même, pour un ancien Premier ministre !

**M. Job Durupt.** Oh depuis le temps ! Il est passé dans une trappe de l'histoire !

**M. Pierre Messmer.** Je maintiens ! Ayant eu moi-même, l'honneur d'être, dans des territoires difficiles, haut-commissaire de la République, je maintiens que M. Roynette n'a pas rempli son devoir ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Job Durupt.** Vous vieillissez !

**M. Pierre Messmer.** Le fait que le délégué relèvera directement du Premier ministre l'aidera sans doute dans sa tâche, mais engagera en même temps plus profondément sa responsabilité et, plus directement, la vôtre, monsieur le Premier ministre. Je pense que vous en êtes parfaitement conscient.

Sa mission, nous avez-vous dit, est de préparer l'autodétermination. Vous lui avez fixé un délai de deux mois pour vous présenter des propositions.

En ce qui concerne l'autodétermination, je vous le rappelle, monsieur le Premier ministre, notre accord est sans réticence, mais non sans conditions. La V<sup>e</sup> République a pratiqué l'autodétermination en Afrique noire et à Madagascar. Elle l'a pratiquée aussi en Algérie, pour mettre fin à un drame dont les cicatrices sont encore douloureuses, et dans le territoire des Afars et des Issas, à deux reprises, et avec des résultats différents à chaque consultation, avant que ce territoire ne devienne la République de Djibouti. La V<sup>e</sup> République a enfin pratiqué l'autodétermination aux Comores et à Mayotte.

Pour nous, l'autodétermination n'est pas une tactique. C'est l'expression du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes. *(Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Comme nous l'avons fait hier, comme nous le faisons aujourd'hui, nous réclamerons demain l'application de ce principe aux Saint-Pierrais et aux Mahorais quand il faudra qu'ils choisissent leur avenir. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Si notre accord vous est acquis sur le principe de l'autodétermination — je crois d'ailleurs qu'il vous est acquis sur tous les bancs de cette assemblée — il reste à définir les conditions de son application.

A ce sujet, dès aujourd'hui, je ferai connaître, au nom du groupe du rassemblement pour la République ce que nous pensons. Pour plus de clarté, mais en vous priant de m'excuser d'être un peu systématique, j'examinerai successivement trois questions. Qui peut prendre part au scrutin d'autodétermination ? Quel choix doit-on offrir aux électeurs ? Quelles sont les garanties nécessaires pour assurer la sincérité des résultats ?

Première question : qui peut prendre part au scrutin d'autodétermination ? Qui doit voter ? Pour nous, la réponse ne fait aucun doute : tous les Calédoniens, toutes les Calédoniennes, inscrits régulièrement sur les listes électorales au jour du scrutin. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Aucune discrimination tenant à la race, au lieu de naissance, à la nature de l'activité, à la durée du séjour sur le territoire n'est acceptable, ni même tolérable. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

A cet égard, notre Constitution est formelle. Je citerai simplement les termes de son article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, selon lequel la France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Il n'y a donc qu'une seule règle : un homme, une voix.

**M. Jacques Chirac et M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Pierre Messmer.** Nous refusons donc la thèse raciste des indépendantistes, thèse soutenue semble-t-il, d'après ce que j'ai compris mercredi dernier, par le parti communiste français, à en croire l'intervention du représentant du groupe parlementaire communiste qui vous interrogeait à ce propos.

Nous refusons donc la thèse des indépendantistes qui veulent réserver le droit de vote à la seule ethnie canaque qui représente, vous l'avez rappelé, monsieur le Premier ministre, 42 à 43 p. 100 de la population et qui, d'ailleurs, contrairement à ce qu'on veut nous laisser croire, est loin d'être unanime à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

C'est que, en effet, et sur ce point je serai sans doute en désaccord avec vous, les clivages politiques en Calédonie ne sont pas identiques aux clivages ethniques. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Ils ne recouvrent pas les clivages ethniques.

Les premiers indépendantistes ont été des Européens, c'est parfaitement connu.

Aujourd'hui, il n'est pas moins certain que tous les Canaques ne sont pas indépendantistes, loin de là.

Si le Gouvernement acceptait la thèse raciste des canaques indépendantistes, il violerait la Constitution et il se déshonorerait, lui qui veut accorder le droit de vote aux étrangers immigrés en métropole. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Marc Lauriol.** Quel paradoxe !

**M. Pierre Messmer.** Sur cette règle fondamentale, monsieur le Premier ministre, je dois être clair et je le serai : nous n'accepterons aucune concession et nous nous opposerons, par tous les moyens (*exclamations sur les bancs des socialistes*), aux transactions que nous présentons.

Deuxième question : quel choix doit-on offrir aux électeurs ? Autrement dit, quelles questions faut-il leur poser car, nous le savons tous, les questions orientent souvent les réponses ! (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Quelle expérience !

**M. Job Durupt.** Vous êtes un spécialiste !

**M. Pierre Messmer.** Il faut faire confiance à l'expérience ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Job Durupt.** Parlez-nous de la vôtre !

**M. Pierre Messmer.** Pour ces raisons, la question devra proposer clairement un choix simple : soit l'indépendance, soit le maintien dans la République.

Dans le premier cas, la Calédonie deviendra un pays étranger avec lequel nos relations seront réglées par le droit international.

Dans le second cas, les Calédoniens devront ensuite choisir leur statut dans la République, celui de département d'outre-mer, évoqué l'autre semaine par M. Valéry Giscard d'Estaing, ou celui de territoire d'outre-mer qui présente, à mes yeux, l'avantage d'être évolutif et d'autoriser, éventuellement, un nouveau référendum quelques années plus tard. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Guy Chanfrault.** Et l'abolition des privilèges ?

**M. Pierre Messmer.** En tout cas, c'est aux Calédoniens, et à eux seuls, qu'il appartient de choisir.

Nous devons nous interdire scrupuleusement toute pression et repousser — cela relève de la responsabilité du Gouvernement — les pressions ou même les conseils intéressés qui viendraient de l'extérieur.

**M. Marc Lauriol.** De l'Australie ?

**M. Pierre Messmer.** Il restera alors à assurer la sincérité du scrutin.

Troisième question, donc : quelles sont les garanties que vous devez prendre pour assurer la sincérité des résultats ?

Je ne pense pas seulement, monsieur le Premier ministre, aux garanties habituelles en de semblables circonstances, sous la forme de commissions couramment composées de juristes et de magistrats. Je ne doute pas que vous les mettez en place. Ce sont là des garanties formelles mais utiles.

Mais aucun vote, nous le savons bien, n'est sincère si les électeurs ne sont pas libres, libres de voter ou de s'abstenir, libres de choisir leur bulletin de vote. Or, le moins qu'on en

puisse dire est que cette liberté n'a pas été respectée sur tout le territoire calédonien le 18 novembre dernier, le jour des élections pour le renouvellement de l'assemblée territoriale.

L'accès à certains bureaux de vote, habituellement des bureaux à forte majorité canaque, a été impossible. Des urnes ont été brisées. Habituellement, aussi, dans les bureaux de vote à très large majorité canaque, des listes électorales ont été brûlées et lacérées, dans l'indifférence apparente des pouvoirs publics, et sans que le Gouvernement ait prononcé un seul mot pour condamner ces pratiques qui témoignent d'un parfait mépris de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, où conduisent les subtiles distinctions entre le pays : légal et le pays réel ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En ce moment n<sup>o</sup> me se développe dans la brousse calédonienne une sorte d'anarchie contenue seulement par les liens tribaux et par les rapports de forces sur le terrain.

Surtout, ne croyez pas, messieurs du Gouvernement, que cette anarchie se résorbera spontanément, par une sorte de lassitude. Elle correspond trop bien à la nature du sol et aux traditions canaques pour n'être pas vivace !

Et ce n'est pas la présence de forces de gendarmerie passives, car n'ayant aucun ordre précis...

**M. Marc Lauriol.** Voilà !

**M. Pierre Messmer.** ... sinon d'éviter tout affrontement, qui peut améliorer cette situation.

**M. Pierre Mauger.** Très juste !

**M. Pierre Messmer.** Aucune consultation des électeurs ne sera possible tant que l'ordre public ne sera pas respecté. Nous en sommes loin, et je doute que des négociations, que vous appelez « dialogue » — parce que ce mot passe sans doute mieux que le mot négociations quand on discute sur un pied d'égalité avec un pseudo-gouvernement illégal, ami du colonel Khadafi — ...

**M. Marc Lauriol.** Très exact !

**M. Pierre Messmer.** ... je doute, disais-je, que vos négociations réussissent à rétablir la paix civile.

Vous créez sur un territoire de la République, et c'est un sujet d'inquiétude, un dangereux précédent qui risque d'être invoqué ailleurs, et plus près de nous. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Quant à la date du scrutin d'autodétermination, vous êtes passés d'un extrême à l'autre, avec une rapidité qui en dit long sur votre désarroi. La loi du 6 septembre avait fixé comme date l'année 1989. En commission, puis à cette tribune, vous vous en souvenez, j'avais dit qu'à mon avis ce délai était trop long. En vertu du principe selon lequel les idées de l'opposition sont toujours mauvaises ou partisans, ma critique a été écartée, en attendant d'être invoquée maintenant à l'appui des thèses nouvelles du Gouvernement.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Mieux vaut tard que jamais !

**M. Pierre Messmer.** Je maintiens qu'il ne faut pas attendre cinq ans.

L'incertitude sur l'avenir bloque tout, projets, investissements, réformes. Mais je suis obligé aujourd'hui de vous mettre en garde contre la précipitation. Un vote d'autodétermination, dans un climat de tension qui entretient la peur chez les uns et attise la haine chez les autres serait sans valeur et déboucherait, quels qu'en soient les résultats, sur des tragédies. Le rétablissement de l'ordre est donc une priorité. Il faut que les pouvoirs publics, ceux de la République et ceux du territoire, le haut commissaire comme le président du gouvernement, M. le sénateur Dick Ukeiwé, dont je salue la présence ici (*applaudissements de l'union pour la démocratie française*), ...

**M. Emmanuel Hemel.** Les socialistes n'applaudissent pas !

**M. Jacques Baumel.** Et pourtant c'est le président du gouvernement légitime ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gabriel Kasperoff.** Monsieur le président, mais faites donc taire vos amis, ils nous gênent !

**M. Lionel Jospin.** J'ai applaudi M. Ukeiwé tout à l'heure, car j'applaudis le président et non le partisan !

**M. Francis Geng.** Comme esprit partisan, vous vous posez un peu là !

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.** Pauvre Jospin !

**M. Pierre Messmer.** ... M. Dick Ukeiwé, qui est d'ailleurs, vous le savez, monsieur le Premier ministre, un Canaque et qui préside un gouvernement dont cinq ministres sur dix sont des Canaques — ce que vous auriez pu signaler au passage — il faut, disais-je, que les pouvoirs publics, d'où qu'ils viennent, de métropole ou du territoire, puissent exercer normalement leurs fonctions et que la loi soit partout respectée.

Malheureusement, nous en sommes encore loin.

J'en viens à ma conclusion, qui sera moins pessimiste que le climat général, empoisonné de mauvais souvenirs, lointains ou récents. Le pire n'est jamais certain. La Calédonie n'est pas l'Algérie, ni par sa situation, ni par son étendue, ni par sa population. La Calédonie n'est pas le Vanuatu. Les Calédoniens peuvent encore choisir leur avenir. Le devoir de la France est d'assurer un choix libre et clair. Elle en a les moyens si le Gouvernement en a la volonté.

Il semble, monsieur le Premier ministre, à en juger par votre discours, que vous voulez exprimer cette volonté. Je vous donne donc acte de votre déclaration, mais je dois vous dire aussi que nous vous jugerons aux résultats. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, au cœur du débat d'aujourd'hui figure une question fondamentale, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

La France a le choix entre deux options : soit de mener à terme, en 1985, le processus d'autodétermination, par le dialogue, notamment avec les représentants du peuple kanak, assurant ainsi l'évolution pacifique du territoire, soit de faire prévaloir la répression sur la discussion, engageant ainsi et inévitablement l'engrenage de la violence, de l'affrontement, de la guerre coloniale, dont l'histoire de notre pays offre, hélas ! de très nombreux exemples.

Tel est le véritable enjeu de ce débat, et la représentation nationale se doit de mesurer avec une grande responsabilité les conséquences, toutes les conséquences de ces options.

Il reste, monsieur le Premier ministre, un espoir qui permettrait le choix dans la sérénité. C'est le respect scrupuleux des engagements pris, notamment, lors de la rencontre avec toutes les parties intéressées à Nainville-les-Roches.

Le problème ne sera résolu ni par la menace de la force ni, bien sûr, par son utilisation. Rien ne doit être entrepris qui hypothèque le succès d'une évolution pacifique du territoire. Cette évolution est encore possible, il est temps encore. Mais c'est sans aucun doute une des chances ultimes. Saisissons-la.

Le Front de libération national kanak et socialiste se déclare prêt au dialogue.

La manifestation de cette volonté de la part du F.L.N.K.S. est de nature, pourvu qu'elle soit entendue, à réduire les tensions et à apaiser le climat de ces derniers jours.

Tout autre est la démarche, malheureusement, des partis de droite, sur place, et de leurs amis, ici-même, dans cette enceinte, qui, pour la défense d'intérêts inavouables, sont prêts à mettre à feu et à sang cette île du Pacifique, devenue le paradis pour un certain nombre d'Européens détenteurs de privilèges coloniaux.

**Un député du rassemblement pour la République.** C'est faux !

**M. Jacques Brunhes.** C'est ainsi que leur journal, *Les Nouvelles Calédoniennes*, lance un véritable appel au lynchage en regrettant la protection donnée par les C.R.S. à un militant indépendantiste de Koné, « ce qui a empêché les habitants de lui infliger le sort qu'il méritait ».

Comment ne pas penser en lisant ces lignes à ce qu'écrivait un autre hebdomadaire, *Corail*, de la même coloration politique, il y a quelques années : « En ce qui concerne les colons armés, une seule remarque : alors qu'ils sont si nombreux, si prompts sur la gâchette, comment se fait-il que Declercq soit encore en vie ? »

C'était le 22 juillet 1981. Le 19 septembre suivant, Pierre Declercq, militant chrétien d'origine métropolitaine, syndicaliste, enseignant et secrétaire général de l'Union calédonienne, que tous ceux qui suivaient de près la situation en Nouvelle-Calédonie connaissaient comme un homme responsable, pacifique, serein et généreux, était abattu d'une décharge de chevrolines. Cet assassinat odieux, encore impuni en 1984, était le signal d'incidents violents, de l'explosion sociale à Nouméa qu'allaient aggraver les tensions entre les communautés.

Simultanément à ces appels à la haine raciste et coloniale, il semble, monsieur le Premier ministre, que des transferts d'armes soient effectués par les nerfs du patronat et les « milices » du R.P.C.R. et de l'antenne du Front national de Le Pen en Nouvelle-Calédonie.

Si un terme n'est pas mis sans délai à ces agissements, nous risquons d'aller, dans les jours à venir, à une situation incontrôlable où toute entente entre les diverses ethnies deviendra impossible, entente, je tiens à le rappeler, souhaitée par les Kanaks. Tel est sans aucune ambiguïté le sens des propos tenus lors du congrès du F.L.N.K.S. à La Conception. Aujourd'hui, plus personne n'a le droit d'ignorer cette volonté de dialogue et d'entente.

Or, l'attitude « va-t-en-guerre » adoptée par l'opposition ici même...

**M. Marc Lauriol.** « Va-t-en-guerre » ?

**M. Jacques Brunhes.** ... n'est pas de nature à calmer le jeu aventurier de ces forces locales. Elle s'entête à proposer la même démarche colonialiste qui a abouti à la situation explosive d'aujourd'hui. M. Giscard d'Estaing nous parle de la départementalisation alors que le peuple kanak revendique son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance. M. Toubon tient à Europe 1 un langage du plus pur style colonial.

**M. Marc Lauriol.** Colonial ? Avec le suffrage universel ?

**M. Jacques Brunhes.** Pour certains, l'autodétermination ne doit aucunement correspondre à l'abandon. Mais à l'abandon de quoi ? L'abandon du fait colonial qui marque depuis cent trente ans l'histoire du peuple kanak (*marures sur les bancs du rassemblement pour la République*) massacré, dépossédé de ses terres, parqué dans des réserves par le colonialisme français ?

**M. Guy Ducoloné.** Très bien !

**M. Marc Lauriol.** C'est honteux, ce que vous dites !

**M. Jacques Brunhes.** Ce fait colonial est inscrit dans la structure foncière de la Nouvelle-Calédonie, structure selon laquelle la communauté mélanésienne qui compte 43 p. 100 de la population, survit parquée sur 163 000 hectares de réserves, composés en majorité de terres pauvres et escarpées, alors que les propriétaires européens détiennent 336 000 hectares avec moins d'un millier d'exploitations agricoles, et j'ai déjà eu l'occasion de dire, ici à la tribune, que le député R.P.R. Lafleur possédait près de 40 000 hectares.

**M. Pierre Mauger.** C'est faux ! Renseignez-vous !

**M. Jacques Brunhes.** Il a changé depuis quelque temps. Il s'est tourné, en effet, vers l'import-export et vers d'autres sources plus rentables pour lui, mais il avait 40 000 hectares voici quelques années.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.** Lamentable !

**M. Emmanuel Hamel.** Et Doumeng !

**M. Marc Lauriol.** Vous devriez avoir honte !

**M. Jacques Brunhes.** Telle est la pesanteur des réalités coloniales qu'en 1980 un projet d'aménagement foncier préparé par le secrétaire d'Etat de l'époque, Paul Dijoud, ayant pour objectif « la promotion mélanésienne » et la restitution, aux Kanaks, des terres « indispensables à la conservation de leur organisation traditionnelle », a été vidé de son essence au profit des colons.

Fail colonial, reflété dans la réalité de la fonction publique générale où les Kanaks ne représentent que 14 p. 100. Ils sont simplement une poignée dans la fonction publique supérieure et guère plus de cinq parmi plusieurs centaines de professeurs.

Fail colonial, traduit dans le régime fiscal du nickel introduit en 1974 et qui était le parfait exemple de l'exploitation coloniale. L'exonération quasi totale des familles fortunées qui s'est ensuivie, au détriment du budget du territoire, avait pour corollaire l'absence de toute politique de progrès économique, de

developpement, de justice sociale, absence dont les premières victimes étaient le peuple kanak et les travailleurs non-mélanésiens.

Enfin, fait colonial se manifestant par la perte de l'identité culturelle kanak, piétinée, écrasée, réduite à l'état de folklore.

Le peuple kanak a subi, du fait de la colonisation, un véritable génocide. Nous apprenons dans un *Que sais-je ?* sur l'Océanie française, publié en 1954, qu'en moins de soixante-ans il a perdu les deux tiers de ses effectifs passant de 42 000 en 1887 à 27 000 en 1921. En 1984, il dépasse à peine son chiffre d'il y a un siècle.

Les Kanaks ont survécu au génocide perpétré par le système colonial, à la répression sanglante de leurs révoltes de 1878 et 1917, provoquées par la politique d'accaparement des terres qu'encourageait l'administration coloniale.

Il nous reste encore à apprendre sur la barbarie de cette période : pas celle des « sauvages », des « hommes de l'âge de pierre » dont ose parler aujourd'hui *Le Figaro*, mais celle des autorités françaises qui ont ramené en France la tête d'Atai, un des chefs kanaks de l'insurrection de 1878, dont les indépendantistes célèbrent aujourd'hui la mémoire. Selon un journal du soir, la tête d'Atai a été préservée dans un bocal de formol au Musée de l'Homme, à Paris. Peut-on trouver symbole plus horrible de la barbarie coloniale ?

Les Kanaks, parqués derrière les barreaux et exposés comme des singes lors de l'Exposition universelle de 1931, plus près de nous, ce tract du R.P.C.R. qui titrait, parlant de la Nouvelle-Calédonie : « Voici la planète des singes » : Je pourrais continuer ainsi cette liste des méfaits du colonialisme.

D'abord chassés de leurs terres et massacrés, les Kanaks ont été ensuite réduits à l'état de communauté minoritaire dans leur propre pays par des vagues successives d'immigrants, dans lesquels M. Messmer voyait, en 1972, le principal remède « contre la revendication nationaliste des populations autochtones ».

**M. Henry Delisle.** C'est du joli !

**M. Jacques Brunhes.** Ce langage renouait avec le colonialisme d'un autre âge, langage ultra dont la mise en œuvre politique sous les différents septennats a conduit inévitablement à l'impatte et à la violence.

Et aujourd'hui, monsieur Messmer, vous vous appuyez sur cette arithmétique électorale fabriquée de toutes pièces pour fausser d'emblée le résultat du vote de l'autodétermination. Vous avez spéculé sur la modification des équilibres ethniques internes, pour spolier dans les faits le droit du peuple kanak à l'autodétermination ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes.*)

Monsieur le Premier ministre, en juillet 1983, le Gouvernement a réuni à Nainville-les-Roches les parlementaires du territoire, le R.P.C.R., la fédération pour une nouvelle société calédonienne, le front indépendantiste, l'union calédonienne, le vice-président du conseil de gouvernement d'alors, M. Tjibaou, le président de l'assemblée territoriale, des représentants du conseil des grands chefs, bref, toutes les forces vives du territoire.

Elles ont débattu pendant cinq jours. Une déclaration a été faite à l'issue de cette rencontre, déclaration en trois points, déclaration que je veux, comme vous, monsieur le Premier ministre, reprendre :

« 1<sup>o</sup> Volonté commune des participants de voir confirmer définitivement l'abolition du fait colonial par la reconnaissance à l'égalité de la civilisation mélanésienne et la manifestation de sa représentativité par la coutume dans des institutions à définir. »

Je me permets un commentaire, monsieur le Premier ministre : confirmer définitivement l'abolition du fait colonial, c'est *primo* reconnaître qu'il y a eu fait colonial. Et ça veut dire en clair qu'il y a eu des colonisés et des colonisateurs. C'est *secundo* reconnaître que ce fait colonial n'est pas encore, en 1984, totalement aboli. C'est donc aussi un engagement à l'action.

Je poursuis la citation :

« 2<sup>o</sup> Reconnaissance de la légitimité du peuple kanak, premier occupant du territoire, se voyant reconnaître en tant que tel un droit inné et actif à l'indépendance dont l'exercice doit se faire dans le cadre de l'autodétermination prévue et définie par la Constitution de la République française, autodétermination ouverte également pour des raisons historiques aux autres ethnies dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple kanak.

« 3<sup>o</sup> Favoriser l'exercice de l'autodétermination est une « des vocations de la France » qui doit permettre d'aboutir à un choix, y compris celui de l'indépendance. Il faut préparer cette démarche vers l'autodétermination qui sera le fait du peuple calédonien défini par la logique ci-dessus admise, lorsqu'il en ressentira la nécessité. »

J'ai tenu à citer l'essentiel de la déclaration de Nainville, car cette déclaration solennelle était la traduction explicite d'engagements politiques pris par le Gouvernement.

Je vous le dis, monsieur le Premier ministre, la situation que nous connaissons aurait pu être évitée si ces engagements avaient été tenus.

J'avais exprimé en juillet 1984, lors du débat sur le statut, la préoccupation du groupe communiste sur le silence des textes que nous avons alors débattus concernant les engagements de Nainville-les-Roches.

J'avais appelé l'attention du Gouvernement en lui disant : « N'ignorez pas la déception, voire l'amertume du front indépendantiste » devant votre projet de statut. »

Je vous disais : « Il faut être attentif aux voix qui s'expriment, très attentif à ce qui se passe, comme l'on dit, sur le terrain. » Dans un souci d'apaisement pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie elle-même, pour l'avenir de ses liens futurs avec la France, je vous demandais, au-delà des textes qui nous étaient soumis, de tenir compte des avertissements et des signaux qui nous étaient envoyés par le peuple kanak et par ses dirigeants.

Nous n'avons pas été entendus, hélas ! Vous n'avez pas vu les signaux ni compris la profondeur de l'aspiration et la volonté de voir se traduire dans les faits les engagements pris par le Gouvernement. Après les vives espérances sont venues les déceptions, plus vives encore.

Si aujourd'hui il reste un espoir qui permettrait le choix dans la sérénité, c'est bien que le Gouvernement tienne les engagements pris à Nainville-les-Roches à l'égard du peuple kanak. Il faut que ce peuple voie son droit à l'autodétermination, reconnu droit ouvert également, et pour des raisons historiques, aux autres ethnies dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple kanak, qui les appelle « les victimes de l'histoire », ces fils et petits-fils de communards, ces travailleurs de souche européenne ou autre qui, par le travail de plusieurs générations, sont profondément enracinés dans ce territoire et sont partie prenante du processus de renouveau.

Tout recul, sous la pression des forces rétrogrades attachées à la poursuite de l'entreprise coloniale en Nouvelle-Calédonie, serait grave de conséquences pour l'harmonie entre les communautés dans ce territoire, pour l'avenir de celui-ci et pour ses liens futurs avec la France.

Céder sur cette question essentielle qui, seule, peut garantir dans le contexte politico-socio-économique néo-calédonien l'évolution pacifique du territoire, ce serait prendre une grave, une très grave responsabilité devant l'histoire ; ce serait hypothéquer — et je pèse mes mots, monsieur le Premier ministre — les seules chances de mener à bien, c'est-à-dire pacifiquement, la décolonisation dans une région où la totalité des îles et archipels peuplés par les Mélanésiens ont accédé, dans les vingt dernières années, à l'indépendance.

Le processus de réforme engagé par le Gouvernement dès janvier 1982 afin de réduire les inégalités de la société calédonienne n'a donné que de faibles résultats face à la résistance lourde de la structure coloniale socio-économique et administrative du territoire.

Le bilan des mesures prises par le Gouvernement en vertu de la loi d'habilitation dans les domaines foncier, fiscal, minier, culturel reste bien modeste eu égard aux injustices caractérisant ces secteurs et qui sont la marque flagrante du fait colonial.

L'absence, dans le projet discuté et voté par le Parlement en juillet dernier, des garanties quant aux engagements de Nainville — que j'ai rappelés tout à l'heure — a abouti à la situation actuelle. Plus aucune erreur, plus aucune hésitation dans le respect dans la parole donnée ne sont permises aujourd'hui. L'actuel secrétaire d'Etat, son prédécesseur, M. Emmanuelli, le Président de la République lui-même, lors de son entretien avec le Front indépendantiste en septembre 1981, ont pris des engagements qui avaient suscité un immense espoir.

Or — je le répète — aujourd'hui, le temps n'est plus à des tergiversations, à des reculs, mais au dialogue sérieux, responsable, constructif. C'est la voie de la sagesse, qui commande l'intérêt de la France.

Il faut reconnaître lucidement les droits historiques du peuple kanak sur cette terre. Il faut reconnaître ses droits à diriger ses affaires, à décider de son sort librement, y compris s'il doit s'agir demain de l'indépendance. Il faut discuter de la mise en œuvre de ces droits avec les représentants du peuple kanak. Alors, dans ce cadre, on trouvera la solution qui convient pour que la population européenne puisse assurer son avenir à la place qui doit être la sienne.

Il faut faire vite, monsieur le Premier ministre. Il serait maintenant absurde que la France engage sa dernière guerre coloniale. Tout l'histoire du parti communiste français témoigne de sa solidarité inflexible avec les peuples colonisés en lutte pour leur indépendance. Il a été de toutes les luttes anti-coloniales. L'histoire lui a toujours donné raison. Souvenez-vous en ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ce débat est placé sous le signe d'un changement brutal dans le rythme de l'action gouvernementale.

Ce fut d'abord l'inaction, l'inertie, voire la paralysie. Chacun attendait que le Gouvernement prenne ses responsabilités, rétablisse l'ordre, affirme l'autorité de l'Etat. Et vous ne faisiez rien.

Puis, en quelques heures, c'est l'accélération. Un conseil des ministres exceptionnel est tenu, samedi soir, alors que le conseil de jeudi n'avait pas évoqué le dossier. Un délégué du Gouvernement est nommé. Il est chargé, comme il le dit lui-même, de « sortir d'une crise pour créer un destin ».

Mais que peut faire cet arbitre, ce médiateur, cet homme protégé ? N'est-il pas en réalité, messieurs, le symbole d'une crise que vous avez créée et d'un destin qui vous échappe ? Vous avez soudain compris qu'un engrenage terrible est enclenché et que le piège — que vous avez posé — se referme sur vous.

**M. Job Durupt.** Bien sûr, le colonialisme c'est nous !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Vous avez évoqué récemment, monsieur le Premier ministre, les « épines », que vous arrachez une à une. Voici une nouvelle épine. Elle vous fait mal ! Ce qui est plus grave et nous importe, c'est qu'elle fait mal à la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Sont en cause des hommes, des Français, les richesses de la France, la place de la France dans le monde. On sent bien que vous comptez sur l'éloignement géographique, sur « l'effet anti-pode » pour minimiser l'enjeu. Mais nos compatriotes, eux, ont compris que le monde a changé, qu'il est petit, qu'il est devenu, de fait, la province de la France.

La Nouvelle-Calédonie est au centre géographique du nouveau monde économique, au centre des enjeux économiques et stratégiques de demain. Or cet enjeu, vous le méconnaissez. Sinon, vous auriez agi autrement.

Vous méconnaissez également les risques de contagion. M. Messmer l'a rappelé, que votre politique néfaste fait courir aux autres territoires et départements d'outre-mer.

**M. René Rouquet.** Ne mélangez pas tout !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Si, par votre faute, l'autorité de la France est bafouée et si, par votre impuissance, l'ordre républicain n'est pas assuré, les populations qui ont lié leur sort à celui de la France ne vont-elles pas douter, mettre en cause les liens qui les unissent à la métropole ?

**M. Didier Julia.** C'est déjà le cas en Corse !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ainsi, derrière l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, c'est l'avenir de l'ensemble de l'outre-mer français qui est en cause.

**M. Jean Valroff.** Cliché !

**M. René Rouquet.** Amalgame !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Compte tenu de son enjeu décisif, ce débat impose plus que jamais la vérité. Cette vérité, vous nous l'aviez promise dans votre discours du 24 juillet, monsieur le Premier ministre. Aujourd'hui, pour la Nouvelle-Calédonie, nous considérons que vous ne nous avez pas dit la vérité, car les simplifications que vous faites déforment et caricaturent la vérité. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Eugène Teissière.** On se croirait sous la III<sup>e</sup> République !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Première simplification, première caricature — vous voulez faire croire que le problème est celui de l'affrontement de deux ethnies, de deux communautés raciales.

**M. Didier Julia.** C'est ce qui est le plus odieux !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Mais, en réalité, ce n'est pas un problème racial (applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République), comme le prouve la composition du gouvernement de M. Dick Ukewe, que je salue à mon tour au nom de l'U.D.F. (applaudissements sur les mêmes bancs)...

**M. Francis Geng.** Ils n'applaudissent pas : ils persistent et signent !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Le gouvernement dans lequel siègent, côte à côte, cinq ministres mélanésiens et cinq ministres calédoniens.

**M. Job Durupt.** Et des Harkis aussi ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** Comme le prouvent aussi les résultats des élections dans les régions, du moins dans les régions où l'on a pu voter librement !

**M. Marc Lauriol.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Comme le prouve encore le fait que le sous-préfet sequestré est Antillais. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

Plusieurs députés socialistes. Et alors ?

**M. Emmanuel Hamel.** Cela vous fait rire qu'un sous-préfet soit Antillais ?

Plusieurs députés socialistes. Nous ne sommes pas racistes !

**M. Didier Julia.** Si, justement, vous l'êtes !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Que la France soit une société multi-raciale dans ses départements et territoires d'outre-mer vous gêne, et cela, messieurs les socialistes, vous ne l'avez jamais compris ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Vous méconnaissez la réalité de la société calédonienne. Il suffit pourtant de rappeler les chiffres du recensement de 1983 :

Mélanésiens : 61 870, soit 42,5 p. 100 de la population ;

Européens : 53 974, soit 37,1 p. 100 de la population ;

Wallisiens-Futuniens, que vous oubliez dans vos analyses...

**M. Emmanuel Aubert.** Toujours !

**M. Jean-Pierre Soisson.** ... 12 174, soit 8,4 p. 100 de la population ;

Polynésiens, que vous oubliez aussi...

**M. Didier Julia.** Toujours, bien sûr !

**M. Jean-Pierre Soisson.** ... 5 570, soit 3,8 p. 100 de la population.

La Nouvelle-Calédonie, comme l'a rappelé le président Giscard d'Estaing, est une société multiraciale. Vouloir la réduire à deux, et à deux seules communautés, c'est empêcher toute solution d'avenir.

**M. Marc Lauriol.** Exactement !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Deuxième simplification, deuxième caricature : le thème de l'héritage. Vous voulez faire croire — vous l'avez rappelé aujourd'hui, monsieur le Premier ministre — que les problèmes que vous rencontrez résultent de l'inaction de la France.

Plusieurs députés socialistes. Oui !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Laissez-moi vous rappeler que les gouvernements auxquels j'ai eu l'honneur d'appartenir avaient pris en compte, sous l'impulsion personnelle du président Giscard d'Estaing, les revendications du monde mélanésien. Ils n'avaient pas oublié les communautés importantes venues des autres territoires du Pacifique et durement touchées par la crise du nickel.

Plusieurs députés socialistes. On a vu les résultats !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ils n'avaient pas méconnu les Européens de l'intérieur, de la brousse, affrontés eux aussi à l'éloignement et aux difficultés de promotion. Pour lutter contre ces inégalités, à la fois contraires aux idéaux de notre pays et portées en germe d'affrontements, nous avons mis en route une politique de réformes.

**M. Jean-Claude Gaudin.** M. Fabius l'a oubliée !

**M. Marc Lauriol.** Et vous vous y êtes opposés, messieurs !

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'est à Nouméa que la réforme foncière avait été annoncée par le Président de la République lui-même en 1979.

**Plusieurs députés socialistes.** Annoncée !

**M. Job Durupt.** Tout doucement...

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ici même, messieurs, de nombreux débats ont eu lieu sur la réforme foncière, sur la promotion mélanésienne, sur le développement économique et culturel du territoire. Mais, alors que vous étiez dans l'opposition, je n'ai pas le souvenir que vous ayez jamais soutenu, encouragé ces efforts de réforme. Jamais ! Vous n'avez fait que critiquer et empêcher toute évolution. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Et depuis 1981, qu'avez-vous fait de plus ou, plus exactement, qu'avez-vous fait en moins ?

**M. Eugène Teisseire.** Quelle démagogie !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Vous avez suivi une politique contradictoire : d'un côté, vous avez continué la politique que nous avions menée sur le plan économique, social et culturel, pour renforcer les liens entre le territoire et la métropole ; mais, de l'autre côté, vous avez engagé une réforme institutionnelle qui tend à distendre ces liens.

Troisième simplification, troisième caricature ; le mythe de l'indépendance — du bonheur et de la liberté par l'indépendance. Démarche que révélaient bien les propos tenus par le Président François Mitterrand, à La Haye, en février 1984 :

« Nous avons adopté une attitude extrêmement ouverte. Même le mot indépendance, nous l'avons prononcé. »

Si, selon la formule de M. Giscard d'Estaing, l'écho renvoie indépendance quand vous dites « autodétermination », c'est en réalité parce que vous avez déjà dit « indépendance ». Et maintenant, quand vous dites « indépendance », l'écho renvoie indépendance canaque et socialiste.

Ce sont précisément ces simplifications qui risquent de rendre impossible la solution du problème, du moins tel que vous l'avez posé.

Monsieur le Premier ministre, vous récoltez aujourd'hui ce que vous avez semé, vous et votre prédécesseur.

**Plusieurs députés socialistes.** Ce que « vous » avez semé !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Vous nous dites : « Ordre et dialogue ». Ce sont vos maîtres mots. Or, jusqu'à présent, vous n'avez pas su créer le dialogue et vous n'avez pas maintenu l'ordre.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Vous avez choisi comme interlocuteur privilégié M. Tjibaou, aujourd'hui président du gouvernement provisoire de la République canaque et socialiste. Que représentait-il hier ?

**M. Didier Julia.** Et aujourd'hui ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** Que représente-t-il aujourd'hui ? Uniquement ce que vous avez souhaité qu'il fût.

**M. Jean-Claude Gaudin et M. Emmanuel Aubert.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Hier, il n'a été mis en place comme vice-président du conseil de gouvernement que grâce à une manipulation de l'Assemblée territoriale par le haut-commissaire, promu ministre, M. Nucci. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)* Aujourd'hui, M. Tjibaou ne repré-

sente qu'une minorité indépendantiste recevant soutien et conseil de l'étranger. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)* Telle est la réalité.

**M. Alain Vivien.** Vous savez bien que c'est faux !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Rappelons qu'à l'issue du congrès de l'Internationale socialiste à Lisbonne en 1983, il s'est rendu à Alger. C'est là qu'il a reçu le conseil suivant : « D'abord se débarrasser de la France, ensuite faire revenir les Français comme coopérants. »

Rappelons aussi que dix-sept membres du Front de libération nationale kanak socialiste ont suivi des stages en Libye.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Eh oui, ce sont les amis de Mitterrand !

**M. Gabriel Kaspereit.** De vrais copains !

**M. Jean Lacombe.** Four l'Algérie, c'était Nasser ! C'est le discours d'il y a trente ans !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Le F.N.L.K.S., comprenant qu'il perdrait les élections, a décidé « un boycott actif », selon sa propre expression. Le Gouvernement l'a su, informé jour après jour par les dépêches alarmantes en provenance de Nouméa, avant les élections, pendant les élections, après les élections.

L'U.D.F., monsieur le Premier ministre, souhaite que la commission sénatoriale de contrôle puisse recenser toutes les informations et tous les télex dont le Gouvernement, par les différents ministères concernés — défense, intérieur, départements et territoires d'outre-mer —, a eu connaissance au cours de toutes ces journées.

**M. Didier Julia.** Ils ont trahi le pays !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Pourquoi, malgré ces informations n'avez-vous rien fait pour maintenir l'ordre public et assurer la régularité des élections territoriales du 18 novembre ? La faute politique est lourde et elle marque votre gestion. *(Très bien ! sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)* Sans doute parce que, comprenant vous aussi que votre partenaire privilégié et exclusif était en difficulté, vous avez espéré que l'accumulation des troubles conduirait à l'annulation des élections.

**M. Joseph Vidal.** C'est de la politique-fiction !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Après avoir suscité un interlocuteur qui n'était pas représentatif, vous avez aggravé votre erreur en cherchant à nier un scrutin qui, lui, était représentatif.

Ce faisant, vous n'avez pas assuré la mission première de tout gouvernement : celle de l'ordre public.

En laissant se développer en Nouvelle-Calédonie une situation quasi insurrectionnelle, ...

**M. Didier Julia.** Vous l'avez voulue, messieurs !

**M. Jean-Pierre Soisson.** ... vous avez organisé ce que j'appellerai l'humiliation du gendarme.

**M. Didier Julia.** Cela vous tenait à cœur !

**M. Jean-Pierre Soisson.** La République repose sur deux piliers : la gendarmerie et le corps préfectoral. Vous avez humilié la première en lui demandant de ne pas intervenir et vous avez diminué l'autorité du second en ne mettant pas fin immédiatement à la séquestration du sous-préfet de Lifou. *(Très bien ! sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Didier Julia.** Vous avez désarmé les gendarmes !

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est honteux !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Cette terrible erreur d'appréciation risque demain, pour maintenir l'essentiel, de vous conduire à la répression. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Etienne Pinte.** C'est la faute à Lemoine !

**M. Jean-Pierre Soisson.** L'humiliation de nos gendarmes, c'est tout un système de valeurs qui s'effondre. C'est la proximité de la protection des citoyens par l'Etat qui est mise en cause. C'est la crédibilité de l'Etat qui est atteinte.

**M. Noël Revassard.** Pas de suffisance !

**M. Jean Lacombe.** Pas de leçon de morale !

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'est parce que vous n'avez pas su maintenir le dialogue et l'ordre républicains que l'Assemblée nationale est aujourd'hui réunie et que M. Edgard Pisani est parti pour Nouméa.

Avec quels pouvoirs, avec quelles instructions ?

Quelle sera désormais la mission des trois mille hommes sous les armes qui sont sur place ?

**M. Jean Lacombe.** Tirer à vue ! C'est ce qu'ils veulent, vos amis !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Vont-ils devoir accepter de nouvelles humiliations ?

Et que signifie — je reprends vos propos, monsieur le Premier ministre — la mission confiée à M. Pisani « de proposer, puis de mettre en œuvre les modalités selon lesquelles sera exercé le droit à l'autodétermination » ?

S'il s'agit d'exclure du vote des citoyens français, comment cela serait-il conciliable avec les articles 2 et 3 de la Constitution, qui disposent notamment qu'aucune section du peuple ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté nationale et que le suffrage « est toujours universel, égal et secret » ? La mission du délégué du Gouvernement doit s'exercer dans le strict respect de la Constitution.

L'U. D. F., pour sa part, est favorable à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie. Mais à une autodétermination dans l'ordre, dans la clarté et dans le respect des règles constitutionnelles. Elle souhaite que la Nouvelle-Calédonie devienne une collectivité territoriale de plein exercice...

**M. Alain Vivien.** Vous « pré-autodéterminez » ! Et puis, vous avez vingt-trois ans pour le faire !

**M. Jean-Pierre Soisson.** ...où tous les hommes quels qu'ils soient puissent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. L'U. D. F. prend le parti de la liberté et elle est certaine que la Nouvelle-Calédonie, demain, choisira le parti de la France.

Monsieur le Premier ministre, nous avons conscience, ce matin, que, pour notre pays, vous ouvrez un nouveau front de l'échec. Après l'échec économique et la régression sociale (*protestations sur les bancs des socialistes*)...

**M. Alain Vivien.** Que vous avez organisés pendant vingt-trois ans !

**M. Jean Lacombe.** M. Soisson délire !

**M. Roger Corrèze.** Et la baisse du pouvoir d'achat, ce n'est pas une régression sociale ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** ...sont venues les difficultés internationales et, aujourd'hui, nouveau front de l'échec, l'intégrité du territoire est mise en cause...

**M. Noël Ravassard.** C'est un discours d'archives, c'est plein de poussière !

**M. Jean-Pierre Soisson.** ...sous un gouvernement socialiste et par un gouvernement socialiste.

**M. Didier Julia.** Il y a vraiment de quoi être fier d'être socialiste !

**M. Alain Vivien.** C'est l'histoire qui jugera !

**M. Roger Corrèze.** C'est déjà fait !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Si, monsieur le Premier ministre, le mauvais sort vous suit pas à pas...

**M. Noël Ravassard.** C'est vous qui l'avez jeté !

**M. Robert Cabé.** C'est un sorcier ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Soisson.** ...ce n'est pas le fruit du hasard, c'est la conséquence de vos choix idéologiques...

**M. Marc Verdon.** Vous êtes manichéen !

**M. Jean-Pierre Soisson.** ...et d'une attitude qui a constamment ignoré les réalités.

Quoi que vous fassiez désormais, monsieur le Premier ministre, vous marquez la fatalité de l'échec. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jospin.

**M. Lionel Jospin.** Monsieur le Premier ministre, je me réjouis que vous ayez accédé rapidement au souhait émis par l'opposition d'avoir, à l'Assemblée nationale, un débat sur la Nouvelle-Calédonie. Cette discussion, conduite par la représentation nationale, permettra de rendre les Français plus conscients...

**M. Francis Geng.** De vos ébèbes !

**M. Lionel Jospin.** ...de la complexité des problèmes calédoniens et de la responsabilité historique qui échoit à notre pays.

Elle permettra aussi d'éclairer le Gouvernement. Celui-ci vient de prendre de nouvelles décisions et il s'est fixé un délai de deux mois pour prendre d'autres initiatives. Nos discussions et nos propositions, qu'elles émanent de la majorité, ou peut-être de l'opposition, peuvent l'aider dans sa tâche dont nous savons bien qu'elle est difficile.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie nous concerne tous. Il serait irresponsable de faire croire que la responsabilité des difficultés actuelles incombe aux socialistes, sous prétexte qu'ils ont à les affronter. Il serait vain — même si nous avions pour cela de bonnes raisons — de nous borner à énumérer les occasions manquées avant 1981, parce que c'est au Gouvernement d'aujourd'hui de faire face et, si possible, de trouver des solutions.

**M. Didier Julia.** Ce n'est pas très bon !

**M. Lionel Jospin.** Au-delà des vaines spéculations sur 1986 qui viennent parfois de tous les bords en Nouvelle-Calédonie — car nous aurons à agir avant, nous, la majorité,...

**M. Didier Julia.** A moins que vous ne partiez !

**M. Lionel Jospin.** ...alors que vous, opposition, n'aurez peut-être pas à agir après — ...

**M. Philippe Séguin.** Là, vous prenez des risques !

**M. Lionel Jospin.** ...je crois que ce problème nous est posé à tous. En effet, la communauté internationale et, d'une certaine façon, l'histoire, retiendront non ce qu'aura fait, dans cette affaire, la gauche ou la droite, mais ce qu'aura fait notre pays, la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Malgré les divergences évidentes qui existent entre nous et au-delà des excès de langage, finalement marginaux, qui se font entendre...

**M. Guy Chanfrault.** Soisson !

**M. Lionel Jospin.** ...ce qui m'a frappé, ces derniers jours, c'est que la plupart des responsables politiques ont, mesurant la gravité de la situation, également mesuré leurs propos.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous n'avez pas toujours fait cela !

**M. Lionel Jospin.** Au nom des socialistes, je m'exprimerai dans ce débat avec la même mesure, sur la base d'une conviction profonde mais sans aucun a priori idéologique...

**M. Didier Julia.** Cela nous changera !

**M. Lionel Jospin.** ...et sans nier aucune des réalités complexes de la Nouvelle-Calédonie.

Je m'interrogerai pour cela sur trois questions et, pour chacune d'entre elles, j'apporterai ce que je crois pouvoir être des éléments de réponse : comment poser le problème de la Nouvelle-Calédonie ? Quelle méthode utiliser pour avancer ? Quelle solution choisir ?

Comment poser le problème de la Nouvelle-Calédonie ? Je crois qu'il faut reconnaître qu'il s'agit d'abord d'un problème de décolonisation.

J'entends beaucoup parler, dans certains cercles, d'intégrité de la République et de risque de sécession.

**M. Jacques Toubon.** Eh oui !

**M. Lionel Jospin.** Je crois donc qu'il vaut mieux rendre conscients nos concitoyens de cette réalité : le problème calédonien est un problème de décolonisation.

**M. Philippe Séguin.** Vous n'avez rien compris !

**M. Francis Geng.** Idéologue !

**M. Lionel Jospin.** Veut-on s'en convaincre ? Eh bien, voici les éléments rassemblés :

D'abord, la Nouvelle-Calédonie se trouve à près de 20 000 kilomètres de Paris (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** On le savait !

**M. Lionel Jospin.** ... ce qui, on en conviendra, la situe assez loin de l'hexagone et de ses frontières naturelles. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Emmanuel Aubert.** Quelle révélation !

**M. Claude Labbé.** C'est grotesque !

**M. Lionel Jospin.** Ensuite, ce territoire a été rattaché à la France par une conquête coloniale et dans un statut colonial. La prise de possession date de 1853 ; la colonie autonome est créée en 1860 et, dès 1878, une première grande insurrection indigène répond aux confiscations de terres résultant des abus des concessions ; c'est seulement en 1946 que l'île devient territoire d'outre-mer. Et c'est à cette date en 1946, messieurs, c'est-à-dire il y a peu, qu'est aboli le travail forcé, que les indigènes peuvent circuler et se fixer librement, que le principe du droit de vote leur est enfin reconnu, même si, je vous le rappelle il faudra attendre 1957 pour que tous les Canaques soient enfin électeurs.

**M. Didier Julia.** Il y a une erreur historique, là !

**M. Lionel Jospin.** En 1956, la loi cadre constitue une nouvelle évolution en prévoyant la mise en place d'un exécutif et d'une assemblée territoriale élus. Mais le conseil de gouvernement élu en octobre 1957, est dissous par le gouvernement français dès juin 1958. L'assemblée territoriale sera également dissoute en 1962, l'un et l'autre étant suspectés de tentative autonomiste. En 1963, c'est le statut lui-même qui se trouve mis en cause.

Tous les traits d'une situation de type colonial se trouvent ainsi rassemblés : négation des droits des indigènes tant que cela est possible, mauvaise volonté à les concrétiser lorsqu'on les a reconnus formellement.

Par ailleurs, le phénomène colonial ne repose pas seulement, on le sait, sur la dépendance politique ; il s'inscrit aussi dans un modèle de développement économique extraverti et sur des dépendances économiques et culturelles.

Je ne rappellerai pas ici l'état d'infériorité dans lequel ont été maintenus les occupants originels.

**M. Claude Labbé.** Un peu moins de passe !

**M. Lionel Jospin.** ... en matière de terres, de pouvoir économique, d'accès à l'enseignement ou à la fonction publique, car celui-ci a été évoqué par le Premier ministre et par le ministre de l'intérieur mercredi dernier. Cependant, force est de constater que la « décolonisation économique », qui pouvait être conduite à l'intérieur de la République, a été systématiquement retardée sous les septennats du général de Gaulle et de M. Pompidou et seulement timidement engagée, c'est vrai, sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, par exemple pour la question des terres. L'accélération que nous avons nous-mêmes donnée aux réformes, il faut bien le reconnaître, n'a pas été encore suffisante pour changer de façon significative les rapports économiques très inégaux sur le territoire.

**M. Didier Julia.** C'est même très brillant !

**M. Lionel Jospin.** Enfin, si l'on voulait se convaincre que nous sommes bien face à un problème de décolonisation ; il suffirait d'évoquer avec quelle promptitude certains font resurgir, dans une atmosphère quasiment hystérique, dans des reportages racistes, les thèmes nostalgiques et les mythes du colonialisme.

**M. Jean Natiez.** Très bien !

**M. Lionel Jospin.** Je ne vise pas ici les dirigeants de la droite classique qui se sont jusqu'à maintenant, en tout cas pour la plupart d'entre eux, abstenus de tels excès.

**M. Didier Julia.** Il s'agit de reportages de la télévision d'Etat !

**M. Lionel Jospin.** Mais n'avez-vous pas lu dans *Le Figaro* ou dans *Le Figaro-Magazine* les étonnantes phrases suivantes : « des hommes qui refusent la dictature d'une poignée de « sauvages »... »

**M. Didier Julia.** C'est vrai !

**M. Lionel Jospin.** ... les tribus livrent les agitateurs aux gendarmes !... »

**M. Gabriel Kaspereit.** Et alors ? C'est exact !

**M. Lionel Jospin.** ... c'est tout juste si les Canaques...

**M. Marc Lauriol.** Les Mélanésiens !

**M. Lionel Jospin.** ... ne font pas bouillir la marmite » ; « on aurait cru un film d'horreur sur l'âge de pierre ».

*Decidément, la vieille pensée coloniale n'est pas morte. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. Emmanuel Aubert.** Vous êtes vraiment très mauvais !

**M. Marc Lauriol.** Sectaire !

**M. Francis Geng.** Soyez donc sérieux, monsieur Jospin !

**M. Gabriel Kaspereit.** Si c'était des Turcs qui étaient tués là-bas, cela vous intéresserait. Mais ce sont des Français et cela ne vous intéresse pas. C'est le Gouvernement de la honte !

**M. Lionel Jospin.** Dites si vous êtes d'accord ou non, messieurs ! C'est tout !

Cette vieille pensée coloniale est donc toujours là, même si elle s'appuie plus subtilement sur la spécificité calédonienne.

Il y a effectivement dans cette situation de caractère colonial des traits spécifiques à la situation calédonienne que je vais examiner maintenant, car c'est cette spécificité qui explique les difficultés actuelles de la recherche des solutions.

**M. Marc Lauriol.** Discours minable !

**M. Lionel Jospin.** Quels sont les éléments de cette spécificité ?

Il y a d'abord l'existence de la citoyenneté française. On ne retrouve pas, en Nouvelle-Calédonie, l'état de domination politique et d'exclusion qui caractérise bien évidemment une situation coloniale classique.

**M. Philippe Seguin.** Donc ce n'est pas du colonialisme !

**M. Lionel Jospin.** Il n'est certes pas étonnant, en 1984, de ne plus trouver une telle situation classique. Mais cette donnée tend justement à masquer des réalités plus subtiles.

Ensuite deuxième trait spécifique, les Canaques ne sont plus majoritaires sur le territoire de leurs ancêtres. Même, si l'on prend les citoyens en âge de voter, ce sont les Caldoches ou, plus largement, les Européens qui constituent la plus forte minorité.

**M. Didier Julia.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Lionel Jospin.** Encore faut-il s'arrêter sur le processus, somme toute récent, qui a conduit à cette situation ; d'une part, parce qu'il est révélateur des intentions de ceux qui l'ont conduit et, d'autre part, parce que c'est sur lui que se fonde, selon moi à tort, les indépendantistes canaques du F. L. N. K. S. pour réclamer, parfois, l'exclusivité du vote.

Au début des années soixante-dix, une action systématique a été menée par les milieux économiques et les partisans locaux du *statu quo* et le gouvernement français de l'époque, afin de changer délibérément les composantes ethniques du territoire.

**M. Didier Julia.** Ce sont les gens de la Commune qu'on a envoyés là bas !

**M. Lionel Jospin.** Une vague d'immigration a été déclenchée dans les années 1969-1974. Elle a porté sur plus de 7 000 ménages, soit 25 000 personnes, soit encore 20 p. 100 de la population locale. Et 70 p. 100 de ces immigrés étaient d'origine européenne.

**M. Didier Julia.** C'étaient les Communistes d'ici !

**M. Lionel Jospin.** En 1969-1974 ! Puisque vous semblez ne pas savoir quand a eu lieu la Commune, je vous indique que c'était un siècle plus tôt, monsieur ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Pour comprendre les objectifs du gouvernement de l'époque, il suffit de lire des extraits de la lettre adressée par M. Pierre Messmer, Premier ministre, à son secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, M. Deniau, tels que les

cite un mémoire de l'Institut d'études politiques de M. Jean-Louis Dufour, intitulé « Nouvelle-Calédonie, nouvelles frontières, 1969-1972. Elements d'étude d'une migration ». Si ce document que je vais citer ne reflète pas la vérité, il suffirait à M. Messmer de nous le dire. Pour le moment, je le cite : écoutez donc M. Messmer.

« La Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde ou un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants. Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. » (*Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Francis Geng.** Et cela vous gêne ?

**M. Lionel Jospin.** « La présence française en Nouvelle-Calédonie ne peut être menacée sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste de populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique.

« A court et à moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer devrait permettre d'éviter ce danger en maintenant ou en améliorant le rapport numérique des communautés. » (*Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Et alors ?

**M. Lionel Jospin.** « A long terme, la revendication nationaliste autochtone — dont vous savez qu'elle existe — ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. »

**M. Emmanuel Aubert.** Votre discours est mauvais !

**M. Lionel Jospin.** « Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants. Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non autochtone, il conviendrait sans doute de faire réserver des emplois aux immigrants dans les entreprises privées. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme, secrétaire, commerce, mécanographie, emplois domestiques — en somme, vous avez la même conception de la femme que du canaque — soit réservé aux femmes. Sans qu'il y soit besoin de textes, l'administration peut y veiller... »

**M. Emmanuel Aubert.** Et c'est le secrétaire général du parti socialiste !

**M. Lionel Jospin.** Et ce texte se termine ainsi : « Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit dans vingt ans un petit territoire français prospère, comparable au Luxembourg (*applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) et représentant, évidemment, dans le vide du Pacifique, rien plus que le Luxembourg en Europe. »

On comprend effectivement comment a pu naître le problème actuel. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Toubon.** Heureusement qu'il y a des Messmer !

**M. Pierre Messmer.** Vous êtes contre l'immigration, si je comprends bien !

**M. Francis Geng.** Que s'est-il passé aux Etats-Unis, monsieur Jospin !

**M. Gabriel Kaspereit.** Il préfère les Tares !

**M. Lionel Jospin.** C'est pourquoi nous avons en Nouvelle-Calédonie — exception faite des autres minorités immigrées — le face à face de deux communautés comparables par le nombre : l'une européenne, présente depuis longtemps mais très largement renforcée d'apports récents, consciente de sa force et peut-être même de sa supériorité dans l'ordre économique, technique et culturel ; l'autre, présente depuis l'origine, encore majoritaire il y a quinze ans, dont les membres sont semblables aux deux millions de Mélanésiens qui ont acquis l'indépendance dans la région et qui eroit en sa légitimité historique sur la terre de ses ancêtres, laquelle lui fut contestée, il y a à peine plus d'un siècle.

La spécificité calédonienne est bien celle d'une réalité coloniale mixte où coexistent la colonie d'exploitation et, comme le disait M. Messmer, la colonie de peuplement.

**M. Francis Geng.** Comme au Canada, en Australie et aux Etats-Unis !

**M. Lionel Jospin.** Le problème du Canada, monsieur, est réglé depuis quatre siècles ! (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

**M. Francis Geng.** Parce qu'ils ont eu la chance de ne pas vous avoir, monsieur Jospin !

**M. Didier Julia.** Et, en plus, il ne connaît rien au Canada !

**M. Marc Lauriol.** Il ne connaît rien à rien ; il suffit de l'écouter pour le constater !

**M. Lionel Jospin.** En revanche vous avez posé ces problèmes depuis à peine douze ans ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Ce qui permet de comprendre un phénomène historique, c'est son caractère général et non ses traits particuliers.

Le problème politique posé à la France par la Nouvelle-Calédonie n'est pas celui des Caldoches, il existe en tant que problème humain...

**M. Marc Lauriol.** Tiens, tiens, voyez-vous ça !

**M. Lionel Jospin.** ...naturellement et nous devons veiller à sa solution ; mais il n'est pas, en soi, un problème politique du point de vue des relations avec la France.

**M. Marc Lauriol.** Saint-Jean Bouche d'or !

**M. Lionel Jospin.** En effet, s'il n'y avait que des Caldoches sur ce territoire, le problème des relations avec la France serait aisément résolu, soit par une intégration plus étroite, en dépit de l'éloignement par rapport à la métropole, soit par une indépendance de type australien ou néo-zélandais.

Le problème des relations politiques avec la Nouvelle-Calédonie est posé par les Canaques. Que ceux-ci soient minoritaires rend les choses plus difficiles...

**M. Marc Lauriol.** Quel avenir !

**M. Lionel Jospin.** ...mais ne change rien à l'affaire. Ce problème, c'est celui que nous tentons de résoudre depuis trois ans, celui dont nous avons esquissé la solution lors de la rencontre de Nainville-les-Roches.

**M. Didier Julia.** Beau résultat !

**M. Lionel Jospin.** Il a été évoqué avec justesse par M. Giscard d'Estaing quand il a déclaré mercredi dernier devant l'Assemblée : « La France, c'est évident, n'imposera jamais par la force à quiconque de devenir ou de rester son citoyen. »

**M. Claude Labbé.** Et alors ?

**M. Robert-André Vivien.** C'est très bien !

**M. Lionel Jospin.** C'est le même problème qui est évoqué dans le communiqué des cinq anciens Premiers ministres appartenant au R.P.R. dans lequel on peut lire : « Si on ne saurait contraindre des hommes et des femmes à vivre contre leur gré sous notre drapeau... » et « ...le Gouvernement ne saurait, sans faillir à sa mission, imposer une indépendance rejetée par la majorité. » (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Le problème, mesdames, messieurs, est bien posé ; mais est-il bien résolu ?

**M. Didier Julia.** Non ! En tout cas pas par vous !

**M. Lionel Jospin.** Est-il bien résolu, dis-je ? Je n'en suis pas sûr ! (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Que propose-t-on à la population canaque qui voudrait de l'indépendance, si une majorité numérique lui interdit cette perspective ?

**M. Didier Julia.** C'est pareil ici ! La majorité numérique ne veut plus des socialistes !

**M. Lionel Jospin.** Propose-t-on à cette population de quitter sa propre terre pour ne plus vivre sous notre drapeau ?

C'est là que réside le nœud et la contradiction du problème calédonien. Et c'est ce qui nous impose une réflexion sur les moyens de les trancher.

C'est pourquoi j'aborde maintenant le deuxième point de mon intervention : quels moyens utiliser pour avancer ? Il faut à cela un principe, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et une méthode, l'autodétermination.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Très bien !

**M. Lionel Jospin.** Si le principe et la méthode sont clairs, leur application au cas calédonien est plus malaisée.

**M. Marc Lauriol.** Tiens donc !

**M. Lionel Jospin.** Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est reconnu par notre Constitution. Il constitue donc le principe de base auquel nous devons nous référer.

**M. Didier Julia.** Il n'est guère reconnu par vous !

**M. Lionel Jospin.** Poser le problème de la décolonisation à propos de la Nouvelle-Calédonie ne résulte pas d'un parti pris idéologique ou d'une manie des socialistes.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Mais si !

**M. Jacques Toubon.** C'est psychanalytique ! C'est freudien !

**M. Lionel Jospin.** C'est la réalité rencontrée sur place qui nous l'impose, et cette réalité s'est imposée à bien d'autres qu'à nous depuis les années 1950.

**M. Marc Lauriol.** Inconscient !

**M. Lionel Jospin.** Sous la contrainte ou d'elle-même, la France a décolonisé l'ensemble de son empire.

**M. Didier Julia.** Contre vous !

**M. Lionel Jospin.** L'Afrique, l'Indochine, l'Algérie, le territoire des Afars et des Issas, les Comores — moins Mayotte — ont été conduits à l'indépendance ou l'ont prise, et nous ne vous avons pas accusés de sécession.

D'ailleurs, la Constitution de notre pays, dans son préambule, reconnaît le principe de la libre détermination des peuples. Reconnu internationalement par la charte des Nations unies, affirmé dans notre Constitution, ce principe a été rappelé à plusieurs reprises ces dernières semaines par le Gouvernement français et par les leaders des grandes formations politiques représentées au Parlement. Il constitue donc entre nous une base commune.

Je sais bien que cet attachement hautement affirmé pour le droit des peuples et l'autodétermination s'accompagne, du côté de l'opposition, et particulièrement du rassemblement pour la République, d'une arrière-pensée précise. On escompte bien qu'une majorité numérique dira non si la question de l'indépendance est posée en Nouvelle-Calédonie.

**M. Didier Julia.** On connaît le pays, contrairement à vous !

**M. Lionel Jospin.** Je n'ai, pour ce qui me concerne, ni préférence ni arrière-pensée.

Le maintien, avec autonomie, dans la République, de la Nouvelle-Calédonie me conviendrait tout à fait. L'indépendance ne me choquerait en rien, car ce que nous cherchons, dans cette affaire, monsieur le Premier ministre, à vos côtés, c'est ce qui correspond réellement à la volonté des populations, et notamment de la population canaque...

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Pourquoi « notamment » ?

**M. Lionel Jospin.** ...qui, elle, a subi la situation coloniale, c'est ce qui peut être accepté dans le maximum de concorde, c'est ce qui peut garantir pour ce territoire une solution durable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Or force est de constater que l'application du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au cas calédonien est moins simple qu'il n'y paraît.

**M. Didier Julia.** Vous montrez le bout de l'oreille !

**M. Lionel Jospin.** Et, d'abord, de quels peuples est-il question ? Y a-t-il un peuple calédonien unique qu'il conviendrait d'interroger...

**M. Didier Julia.** C'est comme en métropole, il y a un peuple de gauche !

**M. Lionel Jospin.** ... sur ses relations avec la France ? A l'évidence non. Sinon, il n'y aurait pas de question calédonienne. Car le problème de la Nouvelle-Calédonie est au moins autant celui des relations entre ses habitants que celui des relations avec la France. Il y a un pays, mais il y a aussi deux peuples et plusieurs communautés. Y a-t-il un peuple canaque, et demande-t-il à disposer de lui-même ? La réponse est oui. Faut-il le consulter ? La réponse est oui !

Y a-t-il un peuple caldoche différent du peuple français ? La réponse est plus malaisée et, jusqu'à présent, ce destin autonome d'un peuple séparé ne s'est pas affirmé. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Marc Lauriol.** Vous êtes aveugle !

**M. Lionel Jospin.** S'il faut le consulter, comment le fait-on ?

Autre question encore : les Caldoches peuvent-ils décider pour les Canaques ?

Voilà les questions que nous conduit à poser, et à résoudre, la rencontre d'une situation inédite dans l'histoire de notre décolonisation. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

**M. Gabriel Kaspereit.** Nous sommes informés ! Nous connaissons maintenant les arrière-pensées du Gouvernement !

**M. Lionel Jospin.** Laissez-moi m'exprimer, messieurs !

Je pose les questions que soulève l'aspiration d'un peuple devenu minoritaire sur sa propre terre. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Claude-Gérard Marcus.** Vous êtes raciste !

**M. Robert-André Vivien.** C'est ignoble !

**M. Lionel Jospin.** Dès lors, comment consulter les peuples et quelles sont les difficultés de l'autodétermination ?

Le dernier conseil des ministres a décidé de prendre les initiatives nécessaires pour assurer par l'autodétermination les choix fondamentaux qui fixeront l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Encore faut-il examiner les modalités de cette autodétermination.

Si l'on examine le texte constitutionnel et, plus précisément, l'article 53, on constate que l'exercice du droit à l'autodétermination et notamment la cession de territoire sont soumis à deux conditions : le consentement des populations intéressées et une loi du Parlement français. Encore qu'il serait loisible de faire remarquer que, pour l'Algérie, l'indépendance a été rendue possible par référendum et que les pays d'Afrique noire n'ont voté que sur l'appartenance à la Communauté et se sont vu ensuite accorder l'indépendance, bien qu'ils aient voté oui, à l'exception de la Guinée, sur la question de l'appartenance à la Communauté. Ils n'ont donc pas été à nouveau consultés spécifiquement sur leur indépendance. L'exigence d'une loi du Parlement ou, éventuellement, d'un référendum montre que le Parlement, et donc la République, restent maîtres de la décision d'accorder l'indépendance, du moment auquel cette indépendance prendra effet, ainsi que des modalités. Ainsi le processus comprend-il successivement un texte de loi organisant la consultation de la population, la consultation proprement dite et, si les résultats l'impliquent, un autre texte de loi relatif à l'indépendance.

Ce qui pose problème dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, c'est le problème de la consultation, c'est-à-dire celui du consentement des populations.

Examinons d'abord ce problème sous l'angle politique. Comment respecter authentiquement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Est-ce en réservant le vote aux seuls Mélanésiens comme le réclame, semble-t-il, le F. L. N. K. S. ? Il ne le semble pas.

**M. Claude-Gérard Marcus.** C'est une certitude !

**M. Lionel Jospin.** Sur le plan constitutionnel, parce que l'article 2 de la Constitution précise que la France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de

race ou de religion » mais aussi sur le plan politique, parce que ce serait priver les Caldoches, qui vivent sur cette terre depuis plusieurs générations, du droit d'être consultés et du droit de donner leur consentement. Un tel choix serait lourd d'affrontements dramatiques et serait peut-être même dangereux pour l'avenir des Canaques eux-mêmes. Je crois qu'il faut que nous disions cela clairement à nos interlocuteurs quels qu'ils soient.

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Xavier Deniau.** C'est nouveau !

**M. Claude Labbé.** Il y a des contradictions.

**M. Lionel Jospin.** Oui, il y a des contradictions, et j'ai fondé mon intervention là-dessus parce que, justement, le problème calédonien est un cas spécifique, inédit, et qui comporte des contradictions. Et je propose une méthode pour répondre à ces contradictions. Alors, je vous demande de m'écouter ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Faut-il répondre à la question de l'autodétermination par un seul vote ? Juridiquement correcte, cette solution ignorerait, selon moi, le problème politique posé par l'aspiration mélanésienne, nierait la réalité coloniale et le processus qui a conduit, dans les années 1970, à « faire du blanc », comme on disait à l'époque, pour changer délibérément, en prévision d'un vote d'autodétermination, dont on savait qu'il serait amené par l'histoire, le rapport démographique et politique en Nouvelle-Calédonie.

Il ne me semble pas possible d'admettre que la réponse à l'aspiration canaque puisse être donnée par les européens du territoire, quel que soit le moment où ces européens ont rejoint ce territoire. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

D'ailleurs, une différenciation entre les Européens avait été admise pour le scrutin de 1967 en côte française des Somalies, plus tard appelée territoire des Afars et des Issas, puisque le législateur avait, pour les électeurs inscrits sur les listes électorales, exigé une condition supplémentaire qui n'existe pas en France : le fait d'avoir une résidence depuis trois ans en terre des Somalies. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Alain Vivien.** Exact ! C'est cela la solution !

**M. Lionel Jospin.** Alors, messieurs, rappelez-vous vos propres décisions !

Les commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale avaient proposé en outre, mais je ne crois pas qu'elles aient été suivies par le Gouvernement, une condition supplémentaire d'exclusion, quelle que soit leur date d'arrivée, pour les fonctionnaires de l'Etat.

On pourrait donc très bien envisager, pour l'éventuelle consultation sur le statut du territoire, que le législateur distingue des Caldoches les Européens arrivés plus récemment.

Mais, surtout, ne faut-il pas, pour que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ait son plein sens, pour connaître réellement l'opinion des deux communautés principales, et notamment le sentiment de la population canaque — puisque c'est lui, selon moi, qui pose un problème politique difficile à résoudre — ne faut-il pas, disais-je, que tous les membres de ces communautés, caldoche et canaque, ainsi définies, votent certes, mais votent séparément ? (Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jacques Baumel.** C'est la partition !

**M. Gabriel Kaspereit et M. René André.** C'est un scandale !

**M. Xavier Deniau.** Ce sont les thèses du gouvernement sud-africain !

**M. Philippe Séguin.** C'est incroyable !

**M. Lionel Jospin.** Je crois que ce serait la méthode la plus simple, la plus sage et en tout cas la plus adaptée à la réalité.

**M. Didier Julia.** Apartheid ! Cela vous ressemble !

**M. Lionel Jospin.** Certains affirment...

**M. Etienne Pinte.** Raciste !

**M. Lionel Jospin.** Je vous en prie, monsieur !

Je cherche seulement la meilleure façon de connaître le sentiment de peuples différents, et le droit de vote d'aucun d'entre eux n'est mis en cause !

Certains affirment que ce serait organiser le vote sur des bases ethniques, voire racistes.

**M. Xavier Deniau.** Eh bien oui !

**M. Lionel Jospin.** Je ne le crois pas !

**M. Claude-Gérard Marcus.** Vous justifiez l'Afrique du Sud !

**M. Lionel Jospin.** Ce serait peut-être le cas s'il s'agissait de voter pour des élus dans un cadre territorial qui ne serait pas contesté.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Scandaleux !

**M. Etienne Pinte.** Sale raciste !

**M. Lionel Jospin.** Mais il s'agit de voter ici sur la nature des relations de la Nouvelle-Calédonie avec la France, et des peuples différents ont sur cette affaire des opinions différentes. Quelle autre méthode peut-on recommander pour savoir réellement ce que pensent et veulent les peuples ou les populations habitant aujourd'hui le territoire ?

**M. Marc Lauriol.** Ils veulent le collège unique !

**M. Lionel Jospin.** Ne peut-on d'ailleurs rappeler que, dans le cadre de la consultation sur l'autodétermination des Comores, un vote séparé fut organisé pour l'île de Mayotte ? Ce qu'on a admis pour une île (exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)...

**M. Gabriel Kaspereit.** Cela n'a rien à voir ! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.) Vous voulez mélanger les carottes et les choux !

**M. Lionel Jospin.** Ce qu'on a admis pour une île, pourquoi ne l'admettrait-on pas pour un peuple ? Ainsi, on reconnaîtrait le droit des territoires d'un même archipel à disposer d'eux-mêmes, mais on ne reconnaîtrait pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ?

**M. Philippe Séguin.** Monsieur Hory, que faites-vous dans cette majorité ? C'est inimaginable !

**M. Didier Julia.** C'est odieux !

**M. Lionel Jospin.** Connait-on un autre moyen de permettre à un peuple de s'exprimer quand il a été fait, systématiquement, il y a quinze ans, minoritaire sur sa propre terre ?

C'est pourquoi je pense que cette objection peut être dépassée, sous le contrôle du Conseil constitutionnel, par le législateur, s'il veut réellement traiter une situation sans précédent.

**M. Xavier Deniau.** On se demande ce que va faire M. Pisani en Nouvelle-Calédonie ! Vous avez déjà tout décidé !

**M. Lionel Jospin.** Certains pensent également qu'une consultation organisée sur ces bases aboutirait à deux votes contradictoires : l'un en faveur du *statu quo*, l'autre en faveur d'une nouvelle évolution du statut de la Nouvelle-Calédonie. Eh bien...

**M. Didier Julia.** En métropole, vous voulez faire voter les immigrés !

**M. Francis Geng.** Ségrégationniste !

**M. Lionel Jospin.** ... même si c'était le cas, ne vaudrait-il pas mieux que le peuple français et le législateur assument une situation contradictoire, plutôt que de nier, par un artifice ou un autre, la réalité canaque et les réalités caldoches ? Je crois personnellement que si.

Ne serait-il pas possible, d'ailleurs, de consulter au besoin le peuple français par référendum, comme cela fut fait à propos de l'Algérie ?

Vollà, mes chers collègues, sans avoir l'illusion de détenir de solution miracle, ce que je voulais soumettre à la réflexion du Gouvernement et à la vôtre, en utilisant librement cette enceinte parlementaire.

Il me reste, pour finir, à parler non plus de la consultation des populations, mais des solutions politiques qu'attend le territoire.

Les différentes hypothèses — c'est mon troisième point — sont désormais connues et je les évoquerai succinctement.

La première, c'est le statut d'autonomie interne. Négocié par le Gouvernement, et notamment par M. le secrétaire d'Etat Lemoine, inscrit dans les accords de Nainville-les-Roches, en juillet 1983, promulgué par la loi du 6 septembre 1984, ce statut évolutif et spécifique représente à la fois l'autonomie interne et un moyen de préparer, à l'issue de cinq ans, une consultation sur l'autodétermination.

Dans l'esprit du Gouvernement, ce statut était conçu pour faciliter le dialogue entre les communautés en Nouvelle-Calédonie, favoriser l'évolution économique et sociale du territoire et prendre en compte ce qu'on appelait à l'époque le droit inné à l'indépendance du peuple canaque.

Ce statut évolutif reste, selon moi, une base raisonnable pour la solution des problèmes calédoniens, mais le boycott des élections par la partie la plus nombreuse du mouvement indépendantiste et l'aggravation des rapports entre les deux principales communautés montrent qu'il est peut-être souhaitable d'accélérer les rythmes d'évolution.

Deuxième hypothèse et proposition : la départementalisation. Cette solution vient d'être préconisée devant notre assemblée par M. Giscard d'Estaing, mais je ne crois pas qu'elle compte beaucoup de partisans. En effet, quand elle aurait pu répondre à la situation, il y a plus d'une décennie, elle a été refusée par la minorité européenne en Nouvelle-Calédonie, et les gouvernements de l'époque ne l'ont pas proposée. Elle est désormais refusée par les indépendantistes canaques, et elle serait ressentie, je crois, comme un refus de prendre en compte l'affirmation de l'identité politique mélanésienne.

La troisième hypothèse, évoquée par certains milieux indépendantistes, est celle de l'indépendance canaque. Outre qu'elle est constitutionnellement presque impossible à réaliser, la solution qui consisterait à exclure du scrutin d'autodétermination, et d'une nouvelle entité nationale à naître, les Européens qui vivent en Nouvelle-Calédonie depuis de longues années, risquerait de créer de très graves troubles entre les communautés, voire des affrontements sanglants. A l'extrême, elle pourrait même, par une sorte de renversement paradoxal, qui résulterait du jeu nu et brutal des rapports de force, d'aboutir à la naissance d'une revendication, voire d'une tentative d'indépendance caldoche. La minorité européenne...

**M. Jacques Baumel.** La majorité européenne !

**M. Lionel Jospin.** C'est la plus forte minorité, certes, mais c'est une minorité.

La minorité européenne, disais-je, se croyant abandonnée, pourrait être tentée d'utiliser son nombre, son organisation, sa puissance économique, sa capacité d'influence idéologique, voire sa supériorité en armes pour faire prévaloir contre les Canaques et contre une métropole qui ne saurait l'approuver, sa propre domination maintenue ou accrue.

**M. Jacques Toubon.** Ça c'est de la dialectique !

**M. Lionel Jospin.** Quatrième hypothèse : l'indépendance pluri-ethnique ou la solution fédérale.

Mors de la solution du statut d'autonomie, ou comme un prolongement accepté de celui-ci, la solution d'une indépendance pluri-ethnique de la Nouvelle-Calédonie apparaît au socialiste que je suis comme une autre perspective de raison dans le prolongement de l'autonomie.

Sans nier aucune des réalités du territoire, prenant en compte des peuples différents et des citoyens égaux en droit, assurant des garanties à chacune des minorités, impliquant — éventuellement par des institutions fédérales et un équilibre des pouvoirs de chaque population — une participation de tous au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, susceptible de mieux assurer le concours de la France au développement et à la sécurité de la Nouvelle-Calédonie, une telle solution innoverait dans le champ des décolonisations assurées par notre pays. Sa perspective, préparée par l'autodétermination, serait peut-être de nature à la fois à rassurer et à préparer l'évolution nécessaire des esprits. Elle résulterait du dialogue ; elle serait elle-même une institutionnalisation du dialogue entre Calédoniens.

Car, et c'est ma conclusion, dans les deux mois qui viennent le dialogue est plus que jamais nécessaire. Il ne peut être assuré sans ordre. Mais un ordre solide ne peut lui-même résulter que du dialogue.

M. Pisani est parti pour Nouméa avec une mission précise. Le Gouvernement s'est fixé des règles et un objectif.

**Un député de l'union pour la démocratie française.** On voudrait bien les connaître !

**M. Lionel Jospin.** Il ne saurait accepter la violence et il ne l'accepte pas. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien et M. Francis Geng.** Il la subit !

**M. Lionel Jospin.** Il ne doit pas écouter les amateurs de répression et il ne les écouterait pas. Il cherche, en écoutant toutes les communautés et tous les partis, ceux qui ont actuellement le gouvernement du territoire et qui ont été reçus par le chef de l'Etat — contrairement à leurs prédécesseurs lorsque le chef de l'Etat était des vôtres, messieurs de l'opposition — et ceux qui veulent fonder une nouvelle légitimité, à condition qu'ils comprennent qu'ils ne la fonderont pas par la violence et par l'exclusion, il cherche, dis-je, à préparer tous les esprits à accueillir une solution juridique et politique qui fasse sa place à chaque Calédonien.

Une chance de réussir une des décolonisations les plus difficiles et peut-être aussi les plus originales de notre histoire récente est offerte à notre pays. C'est avec la volonté des socialistes de contribuer à cette solution que je suis intervenu dans ce débat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pidjot.

**M. Roch Pidjot.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, dans ce débat sur la Nouvelle-Calédonie, je demande au Parlement de la France de dépasser le contexte politique national métropolitain pour regarder la situation calédonienne avec loyauté.

Le temps est venu de dépasser les clivages politiques gauche-droite et de préparer avec clairvoyance l'indépendance de ce territoire, seule issue possible.

Pendant vingt-cinq ans, la Nouvelle-Calédonie a été un laboratoire d'expériences politiciennes pour étouffer les revendications légitimes du peuple Kanak.

La situation présente dans ce territoire ne date pas de décembre 1984. La situation présente est la conséquence de lois, d'actions politiques menées à l'encontre de ce territoire depuis 1958.

Permettez-moi, monsieur le Premier ministre, de recourir à l'histoire.

En 1963, en supprimant les ministres territoriaux et en modifiant l'organisation du conseil de gouvernement, le gouvernement gaulliste de l'époque a trahi la parole donnée en 1958. A cette date, il s'agissait de ne pas porter atteinte au statut d'autonomie interne. C'est à cette condition que nous avions dit « oui ». Or le Gouvernement est revenu sur sa parole. Dans ce cas, je constate que la démocratie n'a pas été respectée.

En 1966, la loi Jacquinot, dans sa modification de l'assemblée territoriale, supprimait le contrôle de l'immigration au bénéfice de l'Etat. Là encore, le vœu de l'assemblée a été bafoyé.

En janvier 1979, le gouvernement modifiait la réglementation minière. L'assemblée territoriale voyait ses compétences réduites au bénéfice de l'Etat. Là encore, le gouvernement de l'époque ne respecta pas le vœu des Calédoniens, portant ainsi une nouvelle atteinte au suffrage universel et à la démocratie.

En 1972, M. Pierre Messmer, par une lettre à son ministre, M. Deniau, en date du 19 juillet 1972...

**M. Xavier Deniau.** Moi, je ne l'ai jamais reçue, cette lettre !

**M. Noël Ravassard.** La poste marchait mal !

**M. Xavier Deniau.** C'est maintenant qu'elle marche mal !

**M. Roch Pidjot.** ...demandait que la Nouvelle-Calédonie soit une colonie de peuplement, l'immigration massive de Métropolitains devant être le principal remède contre la revendication nationaliste des populations autochtones. Voilà une pensée claire.

Par cette émigration, la carte politique fut modifiée. Les Kanaks ont été rendus minoritaires par la volonté du R.P.R. Donc, depuis 1973 jusqu'à ce jour, les résultats électoraux ont été faussés du fait de l'apport des métropolitains, des Tahitiens, des Wallisiens.

Une telle politique, conduite par ces gouvernements, a eu pour seul but de nous rendre minoritaires, alors que nous étions électoralement majoritaires. C'est un fait.

Là encore, la démocratie a été bafouée, car est-ce démocratique que de faire de l'émigration massive pour augmenter les voix R. P. R. au détriment du peuple kanak ? La morale condamne les auteurs de telles thèses.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Cela ne vous a pas empêché d'être élu !

**M. Roch Pidjot.** Aussi, lorsque des parlementaires analysent les résultats électoraux, à chaque fois ils devraient faire référence à cette politique d'immigration. Mais il est des vérités qui font mal à regarder en face.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous avez été à l'U. D. F. avant !

**M. Roch Pidjot.** Le 5 juin 1975, je déposai ici une proposition de loi tendant à doter la Nouvelle-Calédonie d'un statut d'autonomie interne. En octobre 1976, je mettais en garde le Gouvernement contre ses agissements. A cette époque, je lui disais déjà : « Vous conduisez ce territoire vers l'option de l'indépendance. »

La réponse à mes conseils fut le statut de 1976. Un statut inadapté. Et un an après son entrée en vigueur, M. Jacques Piot, qui avait été rapporteur, déclarait le 18 novembre 1976 : « J'avoue que la réforme institutionnelle à laquelle j'ai cru a échoué. » Quel aveu significatif, mais sans effet pour le Gouvernement !

A cause de toutes ces malonnétetés gouvernementales, en novembre 1977, au congrès de Bourail, l'Union calédonienne revendiquait pour la première fois l'indépendance. La réponse du Gouvernement, là encore, ne se fit pas attendre. Le 1<sup>er</sup> décembre 1977, le Parlement adoptait un projet de loi pour l'élection de deux députés : un député pour les Kanaks et un député pour les Européens. A l'époque, j'ai déclaré que cette loi était raciste. Aujourd'hui, je maintiens mes propos. Ce découpage d'apartheid a introduit au sein de la vie politique locale un facteur de conflits et de différence entre les ethnies.

Le 20 mars 1979, le conseil des ministres suspendait le conseil de gouvernement Lenormand. Un gouvernement d'union, élu à la proportionnelle, animé par un indépendantiste mais mis en place avec l'appui d'élus de la droite locale.

Le 24 mai 1979, le Parlement modifiait une fois encore le mode d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de gouvernement. Cette loi entraîna avec elle la dissolution de l'Assemblée. Mais, en même temps, elle provoqua une radicalisation de la vie politique. C'est ainsi que les autonomistes modérés rejoignirent les partisans de l'indépendance pour former le front indépendantiste.

A partir de cette date, j'ai dit que la Nouvelle-Calédonie s'engageait inexorablement sur le chemin de l'indépendance. Si les gouvernements ont cru qu'il s'agissait d'une saute d'humeur ou de slogans de publicité électorale, ils se sont trompés et la situation présente le confirme.

En septembre 1979, une délégation du front indépendantiste, à laquelle j'appartenais, s'est rendue à l'O.N.U. Nous avons plaidé la cause de la Calédonie au comité de décolonisation. Mais la France a toujours fait obstacle pour réinsérer ce territoire au comité de décolonisation. Malgré cela, depuis 1979 jusqu'à ce jour, nous sommes déterminés, nous poursuivons notre action, nous maintenons nos contacts avec les Etats qui partagent et soutiennent notre cause.

Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, j'ai tenu à faire ce rappel historique pour souligner avec clarté que la situation conflictuelle d'aujourd'hui a été mise en place par des gouvernements antérieurs. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*) Les faits que j'ai mentionnés peuvent tous être vérifiés dans les journaux officiels.

Depuis vingt-cinq ans, que de lois, que de réformes pour maintenir la présence française dans ce territoire ! Des lois, des réformes, mais rien pour un développement économique sérieux. Les projets d'industrialisation du Nord n'ont jamais vu le jour. Les projets d'industrialisation du Sud ont subi le même sort. Des promesses, toujours des promesses. Si ces projets

industriels avaient vu le jour, une répartition ethnique des populations aurait eu lieu. Ces populations se seraient connues et rencontrées. Mais non ! Certains gouvernements de la France, avec la complicité d'élus locaux, ont préféré maintenir et entretenir le déséquilibre ethnique. Il est aujourd'hui trop tard pour réparer vingt-cinq ans d'erreurs.

Monsieur le Premier ministre, vos prédécesseurs au Gouvernement de la France ont semé le vent. Vous — et je m'excuse de vous le dire — vous récoltez la tempête.

Le problème calédonien est un problème politique. Il est celui de deux légitimités : la légitimité institutionnelle et la légitimité du peuple kanak, premier occupant du sol et maître de son destin.

Les responsables politiques qui montrent aujourd'hui leur fermeté sont les mêmes que ceux de Nainville-les-Roches. Leur démarche a toujours été celle du dialogue, ne cachant jamais leur détermination pour accéder à l'indépendance. Il est regrettable que, pour être pris au sérieux dans sa revendication, le peuple kanak et tous ceux avec lui qui partagent son avenir soient obligés d'en venir à des rapports de force.

Le blocage des élections du 18 novembre 1984 et les actions qui se sont déroulées dans ce territoire depuis quinze jours démontrent la détermination du peuple kanak pour obtenir la discussion immédiate sur le processus et les conditions de l'exercice de l'acte de l'autodétermination.

Issu de la majorité du peuple indigène, le Front de libération kanak socialiste revendique que seul le peuple colonisé, en vertu de l'article 75 de la Constitution, vote pour l'autodétermination afin de fixer son devenir.

Cependant, le Front de libération kanak socialiste ne serait pas hostile à une consultation séparée des Kanaks et des non-Kanaks, le droit actif du peuple kanak à l'indépendance ne pouvant être détruit par le résultat de quelque référendum que ce soit. Aussi, le Front de libération ne s'engagea que dans une consultation référendaire qui ne fait appel qu'au seul peuple kanak. Discuter pour savoir comment construire l'avenir avec les populations issues de l'implantation de la souveraineté coloniale suppose deux interlocuteurs.

A l'heure actuelle, du fait de la politique de l'émigration, le peuple kanak ne peut exercer son droit d'accueil vis-à-vis des autres communautés. C'est nous qui devons accueillir ceux qui veulent participer à la construction de la Kanaky indépendante. Le Gouvernement doit nous restituer ce droit.

Ainsi, la revendication fondamentale du Front de libération kanak socialiste consiste d'abord à obtenir le pouvoir politique et la souveraineté territoriale pour établir ensuite le transfert des compétences et les accords de coopération.

Cette voie que nous traçons apparaît comme la solution de paix qui réglera la situation conflictuelle d'hier et d'aujourd'hui. Elle évitera également pour l'avenir une situation du style de l'Irlande du Nord. Le nationalisme kanak a montré sa force. Ce nationalisme est puissant. Notre détermination pour une indépendance rapide est certaine. Rien ne nous fera reculer. Devant cette urgence, votre gouvernement s'est fixé un délai de deux mois. Au terme de ces deux mois, des solutions concrètes devront être apportées.

Monsieur le Premier ministre, mon âge et mon expérience politique me donnent le droit de vous donner, à vous aussi, un conseil : n'écoutez pas les peaux noires aux masques blanchis. Certains agitent l'épouvantail des tribunaux révolutionnaires kanaks pour maintenir la haine et la peur ; ceux-là desservent la République et le droit. Prenez les moyens énergiques, avec votre gouvernement, pour conduire ce territoire à l'indépendance. J'en suis certain, l'image de la France en sortira grandie. Et grâce à de vrais accords de coopération, cette France sera toujours présente dans le Pacifique et plus rayonnante. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean Brocard et M. Francis Geng.** Démission !

**M. le président.** La parole est à M. Stirn.

**Un député du rassemblement pour la République.** C'est le détail des traites !

**M. Olivier Stirn.** Pendant quatre ans, sous le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing, de 1974 à 1978, j'ai souvent, de cette tribune, parlé des départements et territoires d'outre-mer. Cette expérience me donne aujourd'hui le droit, et sûrement le devoir, de donner mon sentiment.

Je voudrais donc faire trois observations.

La première observation, c'est qu'aucune solution durable n'est possible en Nouvelle-Calédonie si elle n'obtient pas un minimum de consensus des deux principales communautés, sinon des autres. C'est la raison pour laquelle, dans cette même assemblée, dès janvier 1982, j'avais indiqué que la solution qui me paraissait la meilleure était une indépendance préparée, garantissant à chaque communauté des droits équitables. Je le faisais d'abord en pensant à la situation de Djibouti. J'avais en effet été conduit, sous l'autorité du président Giscard d'Estaing, à préparer l'indépendance du territoire des Afars et des Issas, sur lequel vivaient deux communautés très différentes : les Afars, proches des Ethiopiens et soutenus par eux ; les Issas, proches des Somaliens et soutenus par eux. L'indépendance n'était pas facile ; elle s'est faite sans qu'aucune goutte de sang ne soit versée.

Neuf ans après, on peut dire que tous les intérêts essentiels de la France ont été préservés dans cet Etat devenu indépendant, qu'il s'agisse de nos intérêts économiques et culturels ou de nos intérêts stratégiques puisque la garnison militaire française qui demeure à Djibouti dispose aujourd'hui, à peu de choses près, des mêmes matériels et du même effectif de soldats qu'auparavant.

Je crois que seule une indépendance bien préparée peut préserver les chances et l'égalité de toutes les communautés. Il est clair qu'en Nouvelle-Calédonie — fait d'ailleurs unique, exceptionnel par rapport à tous les autres territoires ou départements d'outre-mer français — les communautés sont restées séparées les unes des autres. Seule une indépendance acceptée par tous permettra donc de préserver à la fois les droits de chacune des communautés et les chances du maintien à long terme de l'influence française dans cette partie du monde.

Il faudrait expliquer aux Européens de Nouvelle-Calédonie et les convaincre que, s'ils ne font pas l'indépendance avec les Canaques, celle-ci se fera, mais sans eux, contre eux et probablement contre les intérêts français. Il faudrait expliquer aux Canaques que, s'ils veulent devenir indépendants en se coupant de la France, ils se retrouveront isolés et que tous les pays qui ont agi de la sorte s'en sont ensuite repentis, tels la Guinée, le Mali. Il faudrait aussi expliquer aux Canaques que, s'ils obtenaient l'indépendance contre la France, peu nombreux qu'ils sont sur un territoire qui suscite — ils le savent — des appétits à l'extérieur, ils seraient alors le jouet des autres.

Il est encore temps pour chaque communauté de comprendre qu'en votant de la même façon au scrutin d'autodétermination — et ce ne peut être que pour l'indépendance — ils préserveraient à la fois les intérêts individuels de chacune des communautés et les intérêts collectifs de la Nouvelle-Calédonie et de la France.

Ma deuxième observation, c'est que, dans une affaire comme celle-ci, un minimum d'accord national est indispensable, comme l'a souhaité M. le Premier ministre.

Je voudrais, à cette tribune, rappeler que lorsque j'ai été conduit à préparer l'indépendance des Afars et des Issas, des députés socialistes sont venus spontanément me trouver pour me dire qu'ils étaient prêts à mettre à la disposition du Gouvernement les bonnes relations qu'ils entretenaient avec le président Hassan Gouled.

**M. Alain Vivien.** C'est vrai !

**M. Olivier Stirn.** Je souhaiterais que, de la même manière, aujourd'hui, les formations de l'opposition puissent apporter leur concours, si besoin en est — et besoin en sera.

Ma troisième observation, c'est que le choix qui a été fait de M. Pisani est sûrement un bon choix, car il possède, à la fois, l'autorité nécessaire pour rétablir l'ordre et les qualités diplomatiques pour obtenir un consensus sur une indépendance qui se ferait dans la coopération et l'amitié avec la France.

Toutes choses égales par ailleurs, la situation est un peu celle qu'a connue la Grande-Bretagne avec la Rhodésie, quand le gouvernement britannique — il était minuit moins cinq, là aussi — avait dépêché M. Soames pour essayer de trouver une solution. J'espère que M. Pisani, et je suis sûr qu'il a les qualités requises, saura comme M. Soames, maintenir les liens nécessaires entre toutes les communautés qui existent en Nouvelle-Calédonie et, par conséquent, préserver les intérêts à long terme de la France dans ce territoire.

En tout cas, parce que se joue dans cette affaire, une partie très difficile, dangereuse, aléatoire, parce que j'aime la Nouvelle-Calédonie et tous les Néo-Calédoniens, parce que le seul devoir qui doit nous guider dans de telles circonstances c'est de servir

l'intérêt national, le Gouvernement, monsieur le Premier ministre, peut compter sans réserve sur mon concours. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs, comme il est de tradition à l'issue d'un débat tel que celui-ci, je tiens à répondre, même si ce n'est que très brièvement, à tous les orateurs, que je remercie de leurs interventions.

M. Messmer et M. Soisson sont intervenus au nom de leur groupe, et c'est d'abord à eux que je souhaite m'adresser.

Je précise d'abord à M. Soisson, et à travers lui, à tous les membres de l'Assemblée nationale, que l'on ne saurait en aucun cas assimiler ce qui est en train de se produire en Nouvelle-Calédonie, pas plus que les évolutions futures qui seront celles de ce territoire, à la situation des autres territoires ou départements d'outre-mer.

Comme l'un d'entre vous l'a fort bien rappelé tout à l'heure, la situation de ce territoire est tout à fait spécifique et, pour le Gouvernement en tout cas, il n'est pas question de l'argument de telle ou telle évolution qui se produira sur ce territoire ou département d'outre-mer de la République française.

**M. Didier Julia.** Les autres le feront pour vous !

**M. le Premier ministre.** Ma deuxième observation, monsieur Soisson, concerne la perspective que vous avez tracée de l'autodétermination.

Il y a discussion sur ce que sera l'avenir de la Calédonie mais lorsqu'on parle d'autodétermination — sur ce point, si j'ai bien compris, M. Messmer se différencie de vous — il ne faut évidemment écarter aucune hypothèse, faute de quoi la notion même d'autodétermination perd de son sens. C'est pourquoi, sans préjuger les solutions qui seront en fin de compte adoptées, je pense qu'il est mauvais d'exclure a priori telle ou telle solution et, si j'ai bien compris votre propos, de dire que d'une façon générale et notamment au sujet de la Nouvelle-Calédonie, il ne faut pas céder au mythe de l'indépendance. Certains mythes sont des idées fortes et je pense que, si l'on accepte l'autodétermination, il faut accepter un éventail de choix.

**M. Edmond Alphandéry.** Vous avez déjà choisi !

**M. le Premier ministre.** Dans son propos, M. le Premier ministre Messmer s'est essentiellement intéressé — c'était son choix — aux perspectives et aux futures conditions possibles du vote, du statut. Nous aurons l'occasion de reparler de cet avenir car les choses reviendront au niveau du Gouvernement et le Parlement en délibérera certainement à nouveau.

Ce qui ne m'a pas paru clair dans son intervention, c'est en quoi les différents choix qu'il a ouverts pouvaient résoudre les difficultés que l'on a connues jusqu'à présent.

Voilà qui me conduit à une réflexion commune aux discours de M. Soisson et de M. Messmer. Il y a dans vos propos, monsieur le député, monsieur le Premier ministre, deux éléments d'appréciation qui vous sont communs et que je ne partage pas.

D'abord, l'un comme l'autre, vous avez sous-estimé, pour ne pas dire négligé, l'aspect économique et l'aspect social de la situation. Je ne dis pas qu'ils soient tout, car se greffe là-dessus une réalité politique très complexe...

**M. Pierre Messmer.** Le problème est politique, maintenant !

**M. le Premier ministre.** ... mais comme l'ont excellemment rappelé plusieurs orateurs, notamment M. Pidjot sur l'intervention duquel je reviendrai tout à l'heure, je crois que l'on ne peut pas comprendre la situation réelle de la Nouvelle-Calédonie si l'on ne prend pas en compte les inégalités qu'elle révèle sur le plan économique et social.

C'est parce que vous faites l'impasse sur cette situation économique et sociale...

**M. Robert-André Vivien.** Au contraire, c'est l'une de nos préoccupations !

**M. Xavier Deniau.** Qu'avez-vous fait depuis trois ans ?

**M. le Premier ministre.** ... que vous pouvez dire, à mon avis à contre-sens, que les difficultés viendraient de ce qui a été fait ou de ce qui n'a pas été fait depuis 1981. Précisément parce

que les difficultés sont, de longue date, économiques et sociales, je crois qu'il est très superficiel de penser que le problème est né depuis 1981.

**M. Xavier Deniau.** Vous n'avez rien changé à la situation !

**M. le Premier ministre.** Ce qui m'a frappé aussi dans vos propos, peut-être avec une nuance entre vous deux, c'est que vous dites « oui » au dialogue — du moins à une certaine forme de dialogue — mais que vous récusez *a priori* un élément important du dialogue. Comment peut-on affirmer qu'on est pour la discussion, pour le dialogue, et dans le même temps réfuter comme non représentatif, rebelle, fermé à la discussion le Front de libération kanak ?

**M. Didier Julia.** C'est une infime minorité, voyons ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Vivien.** Vous voyez cela de Fontainebleau, monsieur Julia !

**M. le Premier ministre.** Monsieur Julia, ce que je veux dire, c'est que l'espèce de principe que j'ai posé, ordre et dialogue, pourrait et devrait être accepté largement. Il convient d'admettre qu'il faut dialoguer avec l'ensemble des parties. Chacun peut avoir son opinion sur ce que pense telle ou telle partie, sur sa représentativité, mais il ne faut en exclure aucune. Faute de quoi, cette proposition de dialogue devient sans objet.

Voilà les quelques réflexions que m'ont inspiré les deux interventions des orateurs qui se sont exprimés au nom de l'opposition. Il ne faut pas, à mon sens, nier l'aspect économique et social de la question, faute de quoi on ne comprend rien à tout cela. Et si l'on est pour le dialogue, il faut accepter le dialogue avec chacun.

**M. Jacques Baumel.** Même avec un gouvernement insurrectionnel ?

**M. le Premier ministre.** J'en viens aux interventions de M. Brunhes et de M. Jospin.

J'ai suivi la description qu'a faite M. Brunhes de l'évolution de la situation, son rappel des délibérations de Nainville-les-Roches, son analyse très précise des conditions économiques et sociales de ce territoire, l'analyse qu'il fait en termes de colonisation et de décolonisation et le souhait qu'il émet que le Gouvernement respecte ses engagements.

M. Brunhes a mis l'accent sur les causes économiques et sociales de la situation et le point de vue est partagé par le Gouvernement. Il sait que cette situation n'est pas née il y a quelques semaines, quelques mois ou même quelques années. Ce que je tiens à lui dire, même si tel ou tel aspect peut nuancer son adhésion à la politique gouvernementale, ou même si le Gouvernement, sur tel ou tel aspect, peut ne pas partager toutes ses vues, c'est que je souhaite que lui et ses amis, dans la situation difficile qui est celle de ce territoire, appartiennent leur concours au Gouvernement pour trouver une solution satisfaisante.

La leçon principale que je retire de l'intervention de M. Jospin, et peut-être du dialogue qui s'est ouvert ce matin, c'est qu'on ne peut pas ramener la situation de la Nouvelle-Calédonie à une donnée simple ou même simpliste. C'est d'ailleurs la condition commune de beaucoup de problèmes auxquels nous avons à faire face aujourd'hui. Les données sont complexes et souvent contradictoires.

Comme l'a fort bien fait remarquer M. Jospin, il n'y a pas de solution possible si l'on évacue, par une espèce d'opération magique, les problèmes qui sont ceux des Canaques. De même, il n'y a pas de solution possible, si l'on estime que le fait que les Européens constituent la majorité peut être mis entre parenthèses aujourd'hui. Toute l'analyse de M. Jospin a tourné, m'a-t-il semblé, autour de cette complexité qu'il a décrite avec beaucoup d'honnêteté. Il a décrit, non seulement en théorie mais aussi avec un souci de l'application pratique, quels pouvaient être, par imagination et par discussion juridique, les différents choix possibles en matière de vote.

Pour que les choses soient bien claires, il faut que vous sachiez que le Gouvernement n'a nullement opéré son choix. Je ne veux pas que l'énoncé de telle ou telle proposition soit considéré comme étant la marque d'un choix que le Gouvernement n'a pas encore opéré. (*Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Edmond Alphandéry.** Personne ne le croit vraiment.

**M. le Premier ministre.** Dans l'excellente intervention de M. Jospin, qui est allé au fond des choses, en particulier sur le plan économique et social, il est des questions auxquelles il faudra apporter réponse car, là aussi, nous sommes au cœur du débat.

M. Jospin a évoqué la lettre, la missive, l'instruction — je ne sais comment l'appeler — que le Premier ministre d'alors avait envoyée, en 1972, je crois...

**M. Xavier Deniau.** Je ne l'ai d'ailleurs pas reçue ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**Mme Paulette Nevoux.** Ridicule !

**M. Xavier Deniau.** Tout cela est tiré d'un mémoire de sciences-Po, non des archives de l'Etat ! Quand on invoque un argument précis, quand on s'appuie sur un document, il faut être clair et produire ce document. Sur le fond, je veux bien discuter. C'est autre chose ! (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*)

**M. le Premier ministre.** Disons que, sur le fond, M. Deniau pense que peut-être il l'a reçu, mais sur le reste, il confirme — je me permets cette note de mauvais humour dans un débat grave — qu'à l'époque les postes et les télécommunications marchaient fort mal.

**M. Xavier Deniau.** M. Mexandeu n'était pas encore là : ça marchait très bien ! (*Rires.*)

**M. le Premier ministre.** En tout cas, si vous ne l'avez pas reçu, peut-être sera-t-il intéressant — M. Jospin s'en chargera — d'interroger le Premier ministre d'alors pour savoir s'il vous l'a envoyé.

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est minable et mesquin !

**M. le Premier ministre.** Laissons cela de côté !

Je souhaite dire que la proposition de M. Jospin m'a particulièrement frappé...

**M. Marc Lauriol.** Nous aussi, mais pas dans le même sens ! Elle aboutira au double collège ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Je sais ce dont je parle : j'ai été pour le collège unique en Algérie !

**M. Robert-André Vivien.** C'est la partition, qu'on nous propose !

**M. le Premier ministre.** ...même si elle ne répond pas à toutes les questions qu'elle pose, elle pose toutes les questions, à la différence de beaucoup d'autres intervenants.

**M. Marc Lauriol.** Elle les pose, mais elle ne les résout pas !

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs, dans un débat comme celui de ce matin, il y a souvent un moment où l'on retient un peu son souffle, ayant le sentiment qu'une alchimie particulière fait que celui qui parle est écouté avec une attention exceptionnelle.

Ce fut le cas lors de l'intervention de M. Pidjot. Pourquoi ? Parce que, disons-le honnêtement, M. Pidjot parle en homme qui est sur le terrain.

**M. Didier Julia.** M. Dick Ukeiwé aussi !

**M. le Premier ministre.** Bien sûr !

Chacun d'entre vous détient une parcelle de la souveraineté nationale et est donc parfaitement fondé à s'exprimer sur tous les sujets, notamment sur celui-là. Mais, à la différence de la plupart d'entre vous, M. Pidjot est un homme de terrain. Ayant entendu son message, analysé ses propositions et les déclarations qu'il a faites sur la fin, je dois tout de même dire que son discours sur l'historique des responsabilités m'est apparu — je le dis en tant que Premier ministre — comme une sorte de couperet.

**M. Gabriel Kaspereit.** Qu'est-ce que ça veut dire ? Expliquez-vous !

**M. le Premier ministre.** M. Pidjot a appartenu à des mouvements politiques qui ont pu évoluer. Depuis plus de vingt ans — vingt-cinq, trente ans peut-être — il connaît la situation sur

le terrain. Il avait mis des espoirs dans toute une série de promesses qui lui avaient été faites par des gouvernements auxquels, sauf erreur de ma part, il n'était pas du tout hostile.

**M. Xavier Deniau.** Il n'a pas voté le statut proposé par M. Lemone, pas plus que nous ! Et c'est bien ce statut qui nous vaut le débat d'aujourd'hui !

**M. le Premier ministre.** Monsieur Deniau, permettez-moi de terminer.

M. Pidjot s'est exprimé -- d'autres pourraient s'exprimer d'une autre manière -- comme un homme qui a ressenti beaucoup de choses qui se sont faites depuis une vingtaine d'années comme autant de traumatismes -- et, parfois, comme des trahisons.

**M. Didier Julia.** Effectivement : il a été battu par le suffrage universel !

**M. Gabriel Kaspereit.** M. Julia a raison de le souligner !

**M. le Premier ministre.** Je dirai enfin à M. Stirn, dernier intervenant, que j'ai, comme, j'en suis sûr, de nombreux députés sur tous les bancs, apprécié son intervention. Il a l'expérience gouvernementale de ces problèmes, qu'il a traités dans un autre contexte en ce qui concerne le territoire des Afars et des Issas. Je pense comme lui que, sur cette affaire extraordinairement difficile, un minimum d'accord national est indispensable. Malgré les tensions inévitables dans ce genre de débat, celui de ce matin est heureusement resté ce qu'il devait être. Dans la suite de la conduite des affaires en Nouvelle-Calédonie, j'entends bien informer la majorité et l'opposition du déroulement des opérations, de même que j'ai donné mandat à M. Pisani d'informer, sur place, la totalité des formations politiques des décisions qu'il serait amené à prendre.

**M. Didier Julia.** Il n'y a pas eu beaucoup d'« opérations » jusqu'à présent !

**M. le Premier ministre.** En conclusion, l'impression que je retire de ce débat est assez contradictoire.

J'ai dit tout à l'heure que ce qui m'avait frappé dans l'intervention de M. Jospin, c'est qu'elle montrait fort bien que, quoi qu'on dise, il n'y a pas de solution simpliste dans cette affaire, pas de solution qui puisse écarter une communauté.

**M. Didier Julia.** Bien sûr !

**M. le Premier ministre.** Les intérêts sont contradictoires, et c'est peut-être ce qui apparaît le plus fortement ce matin.

Deuxième remarque : beaucoup d'entre vous, comme c'était normal, ont parlé de l'avenir alors même que les solutions juridiques ne doivent pas être décidées aujourd'hui.

On a moins parlé du présent.

**M. Didier Julia.** Parlez-nous en !

**M. le Premier ministre.** J'en ai déjà parlé dans mon intervention liminaire.

On a moins parlé du présent, disais-je, alors que c'est pourtant lui qui est le plus pressant.

Comme chacun des députés de la République, je pense à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Je sais que vous avez sur cet avenir des positions contradictoires, mais nous aurons l'occasion d'en discuter à nouveau.

C'est au présent que je veux maintenant penser.

Mesdames, messieurs les députés, il y a en ce moment même des femmes et des hommes...

**M. Didier Julia.** Qui est assiégé à Thio ?

**M. le Premier ministre.** ... qui sont au bord de l'affrontement, voire qui s'affrontent déjà.

**M. Didier Julia.** Il y a des gangsters et des victimes !

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est un monde d'entendre un Premier ministre dire des choses pareilles !

**M. le Premier ministre.** Face à cette réalité, les préoccupations d'ordre politique doivent passer au second rang.

Vous avez des discussions entre vous, nous aurons des discussions entre nous sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Mais, devant ce que M. Pidjot a appelé la tempête du présent, je vous demande au moins de vous rassembler sur la nécessité de rétablir l'ordre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Baumel.** C'est à vous de le faire !

**M. Gabriel Kaspereit.** Oui, c'est votre responsabilité et vous ne l'assumez pas ! Vous avez laissé le désordre s'installer, voilà la vérité ! Vous êtes la honte de la France !

**M. le président.** Monsieur Kaspereit, je vous en prie !

**M. Gabriel Kaspereit.** Je dis ce que je pense : c'est mon droit !

**M. le président.** Le débat est clos.

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2429 relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (rapport n° 2470 de M. Guy Chanfrault, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.